



Gouvernement de la Mauritanie

Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED)
Ministère Délégué auprès du Premier Ministre chargé de l'Environnement et du Développement
Durable (MEDD)

Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE)

Addendum au Document de projet

Articulation entre Pauvreté et Environnement (APE) - Mauritanie **Phase II : Avril 2009 – Décembre 2011**

'Renforcement des capacités et intégration de l'environnement dans les stratégies et politiques de développement national'

Résumé

Les objectifs du programme d'Articulation entre Pauvreté et Environnement (APE) de la Mauritanie consistent à renforcer la contribution de la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles à la réduction de pauvreté, à la croissance économique et à l'atteinte des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) à l'horizon 2015. Mis en œuvre par le Ministère délégué auprès du premier ministre chargé de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) en collaboration avec le Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED), la Phase II de l'APE permettra de poursuivre les efforts réalisés lors de la Phase I du programme en termes d'intégration de l'environnement dans les processus de planification nationaux et décentralisés - notamment dans le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP II) et Plans de Développement Locaux. Cet addendum au document de projet couvre la seconde phase du programme qui s'étend sur la période d'Avril 2009 à Décembre 2011 et s'articule autour de 3 résultats attendus :

- Résultat 1. La gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles est améliorée par une meilleure intégration des liens entre pauvreté et environnement dans les processus de planification et de budgétisation au niveau national ;
- Résultat 2. Les liens entre pauvreté et environnement sont intégrés dans les plans de développement locaux dans les wilayas du Brakna et de l'Assaba ;
- Résultat 3. Les capacités nationales et locales en matière de planification, d'évaluation et de suivi des politiques environnementales, et d'intégration des liens Pauvreté-Environnement sont renforcées.

Ce projet a été élaboré par le Gouvernement de la Mauritanie en collaboration avec le bureau pays du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD-Mauritanie), le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) et l'Initiative Pauvreté-Environnement PNUD-PNUE (IPE PNUD-PNUE).

PROJET DE PROTOCOLE D'ACCORD TRIPARTITE

Pays : **Mauritanie**

Issue(s) de l'UNDAF :	La pauvreté est atténuée par l'amélioration de l'accès des populations aux moyens d'existence durable
Effet du CPAP / Sous programme pauvreté :	Un développement durable est promu par une meilleure gestion de l'environnement
Issue(s) attendue(s) :	Intégration de l'environnement dans les stratégies et politiques nationales de développement (CSLP et autres)
Produit(s) attendu(s) :	Renforcement des capacités des acteurs nationaux et locaux en matière d'intégration de l'environnement dans les politiques de développement
Partenaires nationaux :	Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED) & Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, chargé de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD)

Titre du programme : Articulation entre Pauvreté et Environnement - Phase II	Montant estimatif du budget : US\$ 1, 292,500
Durée du programme (Dates de début/fin) : Avril 2009 / Décembre 2011	
Option de gestion des fonds : Exécution Nationale (NEX)	
	<ul style="list-style-type: none">• Gouvernement US\$ 300,000• PNUD (reliquat 08) US\$ 132,000• PNUD (TRAC) US\$ 233,300• PNUE (reliquat 08) US\$ 375,000• IPE PNUD-PNUE US\$ 256,200

Noms et signatures des partenaires nationaux et organismes des Nations Unies participants

Organismes des Nations Unies	Partenaires nationaux (y compris les partenaires locaux)
<p>Nom du représentant : Mme Maria do Valle Ribeiro</p> <p>Titre : Représentante résidente</p> <p>Signature</p> <p>Nom de l'organisme : PNUD</p> <p>Date et cachet</p>	<p>Nom du responsable : Mr</p> <p>Titre : Ministre délégué auprès du premier ministre en charge de l'environnement</p> <p>Signature</p> <p>Nom de l'institution : Ministère délégué auprès du premier ministre en charge de l'environnement</p> <p>Date et cachet</p>
<p>Nom du représentant : Mme Angela Cropper</p> <p>Titre : O.I.C, Division de la Coopération Régionale du PNUE</p> <p>Signature</p> <p>Nom de l'organisme : PNUE</p> <p>Date et cachet</p>	<p>Nom du responsable : Mr. Sidi Ould Tah</p> <p>Titre : Ministre des affaires économiques et du développement</p> <p>Signature</p> <p>Nom de l'institution : Ministère des Affaires économiques et du développement</p> <p>Date et cachet</p>

Sommaire

	Résumé	i
	Projet de protocole d'accord tripartite	ii
	Sommaire	iii
	Liste des Acronymes	iv
<u>Section 1</u>	Données générales et analyse	1
	1.1 – Contexte	1
	1.2 – Stratégie de réponse	4
	1.3 – Principes de l'Accord	5
	1.4 – Risques et durabilité du projet	7
<u>Section 2</u>	Arrangements de gestion et de coordination	8
	2.1 – Modalités de mise en œuvre	8
	2.2 – Suivi et évaluation	10
	2.3 – Audit	12
	2.4 – Contexte Légal	12
<u>Section 3</u>	Plan de travail commun et budget	15
<u>Section 4</u>	Cadre des résultats et ressources	18
<u>Section 5</u>	Signatures des homologues nationaux et des organisations du système des Nations Unies participantes	20
<u>Annexes</u>	Annexe 1 : Lettre d'Accord entre le PNUD-Mauritanie et le PNUE MDG-F et APE	21
	Annexe 2 : Lettre d'Accord entre le PNUD-Mauritanie et le PNUE pour l'extension du programme APE	29
	Annexe 3 : Termes de référence	30
	Annexe 4 : Plan de travail et cadre des ressources incluant les activités complémentaires du MDG-F	31
	Annexe 5 : Rapports financiers / Fonds PNUE (2009)	40

Liste des acronymes

APE	Articulation entre Pauvreté et Environnement
CPAP	Plan d'Action du Programme de Pays (Country Programme Action Plan)
CSLP	Cadre Stratégique pour la Lutte contre la Pauvreté
CTPC	Comité Technique de Pilotage et de Coordination
EIE	Etude Intégrée des Ecosystèmes
IPE	Initiative Pauvreté et Environnement PNUD-PNUE
LCP	Lutte Contre la Pauvreté
MAED	Ministère des Affaires Economiques et du Développement
MDG-Fund	Fonds spécial mis à disposition du Système des Nations Unies par le gouvernement d'Espagne pour appuyer l'atteinte des OMDs dans les pays prioritaires pour la coopération espagnole
MDR	Ministère du Développement Rural
MEDD	Ministère Délégué auprès du Premier Ministre, chargé de l'Environnement et du Développement Durable
MEN	Ministère de l'Education Nationale
MEP	Ministère de l'Energie et du Pétrole
MET	Ministère de l'Equipement et du Transport
MH	Ministère de l'Hydraulique
MMI	Ministère des Mines et de l'Industrie
MPEM	Ministère de la Pêche et de l'Economie Maritime
MSAS	Ministère de la Sante et des Affaires Sociales
NEX	Exécution Nationale (National Execution)
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
P-E	Pauvreté-Environnement
PALE	Plan d'Action Local pour l'Environnement
PANE	Plan d'Action National pour l'Environnement
PAN/LCD	Plan d'Action National pour la Lutte Contre la Désertification
PDALM	Plan directeur d'aménagement du littoral mauritanien
PDU	Programme de développement urbain
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
PRESCAP	Projet de renforcement des capacités du secteur public
PRLP	Plans Régionaux de Lutte contre la Pauvreté
SDSR	Stratégie de développement du secteur rural
SNDD	Stratégie Nationale pour le Développement Durable
UNDAF	Cadre de coopération du système des nations unies (United Nations Development Assistance Framework)

Section 1 : Données Générales et Analyse

1.1- Contexte

1.1-1. Historique

Le programme Articulation entre Pauvreté et Environnement (APE), initié sous l'égide de l'Initiative Pauvreté-Environnement PNUD-PNUE (IPE PNUD-PNUE) a pour objectif d'appuyer le gouvernement mauritanien à intégrer les liens entre pauvreté et environnement dans sa planification économique ainsi que dans ses processus de budgétisation et de prise de décision. A ce titre, le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP), document de référence de la politique de développement national, ainsi que l'ensemble des stratégies de planification sectorielles sont les premières cibles de cette intégration. Celle-ci vient en réponse d'une part, à une volonté nationale exprimée clairement à travers le CSLP 2 et la Stratégie Nationale de Développement Durable (SNDD), et, d'autre part, à des engagements internationaux pris par la Mauritanie vis-à-vis de la communauté internationale (Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD), conventions internationales).

L'APE a débuté en Juillet 2005 par la signature d'une lettre d'accord entre le PNUD-Mauritanie et le PNUE. Au cours de l'année 2007, un document de projet conjoint intitulé '**Articulation entre Pauvreté et Environnement (APE) – Mauritanie Phase I : Avril 2007 – Décembre 2008**' a été signé entre la République Islamique de Mauritanie d'une part, le PNUD-Mauritanie et le PNUE. Ce programme conjoint a été développé afin de renforcer l'APE et est mis en œuvre sous les modalités d'exécution nationale (NEX). L'instabilité institutionnelle dont a été victime la Mauritanie au cours de ces 4 dernières années a eu des répercussions sur la mise en œuvre du programme APE qui dans ce contexte n'a pu atteindre ses objectifs en terme d'influence sur les décideurs politiques et les processus de planification et de budgétisation.

Malgré ce contexte difficile, l'APE a pu mettre en évidence les liens pauvreté environnement et produire quelques outils pour l'intégration de l'environnement dans les politiques. Ont été mis en œuvre entre juillet 2005 et décembre 2008 les activités afférentes à ces volets susmentionnés :

- 1- **Cartographie de la vulnérabilité socio-économique et écologique** au niveau de la Mauritanie (incluant l'identification des zones d'intervention prioritaires en termes de liens entre P-E) ;
- 2- **Analyse de l'intégration de l'environnement dans les politiques publiques** et propositions de recommandations pour l'intégration de l'environnement dans les processus de planification sectoriels et national ;
- 3- **Elaboration des indicateurs environnementaux** pour la Mauritanie, aux niveaux global et sectoriel ;
- 4- **Evaluation des coûts de la dégradation de l'environnement** et de la mauvaise utilisation des ressources naturelles en Mauritanie ;
- 5- Etablissement des **monographies écologiques et socio-économiques** et élaboration des **profils P-E de 4 communes** situées dans les zones d'intervention identifiées comme prioritaires en terme de liens entre P-E (communes d'Aghorat (département de

- Kiffa), de Maâl (département d'Aleg), de Baediam (département de Sélibaby) et de Foug-Gleita (département de M'Bout) ;
- 6- Elaboration de **fiches pour quatre microprojets** identifiés dans les communes analysées ;

Ces activités ont contribué notamment à mettre en évidence les liens entre la pauvreté et l'environnement en Mauritanie et à définir les obstacles et les besoins et hiérarchiser les enjeux et tendances pour l'intégration des questions pauvreté-environnement dans les processus de planification nationale. Un certain nombre d'activités supplémentaires sont actuellement en cours dont notamment l'Elaboration du **premier rapport national sur l'état de l'environnement** en Mauritanie et la conduite d'Evaluations Environnementales Stratégiques visant plus particulièrement les secteurs de la sante, l'agriculture/élevage et la pêche pour opérationnaliser l'intégration de l'environnement dans le CSLP dont le processus de révision est planifié pour 2009.

Afin de capitaliser sur le travail qui a été effectué dans le cadre de l'APE et pour assurer l'intégration définitive des questions environnementales dans les processus de planification, de budgétisation et de prise de décision en Mauritanie, les différentes des parties prenantes ont pris la décision en 2008 de mobiliser des fonds supplémentaires pour continuer les efforts entrepris et rendre effective la mise en œuvre d'une seconde phase de l'APE.

C'est dans ce cadre que le PNUD et le PNUE ont pu mobiliser des fonds supplémentaires par le biais du MDG-Fund¹ pour financer des activités complémentaires qui viennent appuyer l'APE. Le MDG-Fund a permis aux agences du système des Nations Unies en Mauritanie d'élaborer le premier programme conjoint environnement intitulé '**Gestion locale de l'environnement et mainstreaming dans les processus de planification nationale**' dont la majorité des activités programmées dans le cadre de l'Effet 2 'Les capacités nationales sont renforcées pour une meilleure prise en compte des défis environnementaux dans les processus de planification' seront mises en œuvre conjointement par le PNUD et le PNUE pour le renforcement de l'APE et seront exécutées sous les modalités d'exécution arrêtées pour l'APE (Cf. annexe 1). En sus de cet appui des fonds additionnels ont été mobilisés auprès du Gouvernement mauritanien, de l'PIPE PNUD-PNUE et du PNUD-Mauritanie.

1.1-2. La nouvelle phase de l'APE

Le nouveau programme ou seconde phase du programme APE est composé d'un ensemble d'activités stratégiques identifiées comme nécessaires à l'accomplissement du processus d'intégration des dimensions Pauvreté-Environnement dans le système de planification nationale et locale (politiques, plans et programmes) et les processus de budgétisation associés en Mauritanie. Alors que la première phase a essentiellement mis l'accent sur les préoccupations au niveau national, les activités prévues dans le cadre de cette nouvelle phase seront exécutées tant au niveau national que *local*.

¹ Le MDG-Fund est un fonds spécial mis à disposition du Système des Nations Unies par le gouvernement d'Espagne pour appuyer l'atteinte des OMDs dans les pays prioritaires pour la coopération espagnole.

A l'*échelle nationale*, les actions prévues viendront renforcer les processus de coordination stratégique (MAED, MF, MEDD et ministères sectoriels), de planification (CSLP, SNDD), de budgétisation (globale et sectorielle), de concertation (Public/Privé/Société civile), de formation et de suivi et évaluation. La révision du CSLP, qui doit avoir lieu dans le courant de l'année 2009, offre une excellente opportunité à l'APE pour assurer une intégration efficace et transversale des questions environnementales et de leurs dimensions économiques et sociales dans le principal document de planification stratégique national.

Les activités prévues à l'*échelle locale* ciblent l'établissement, à court et à moyen termes, d'un cadre cohérent et opérationnel, réconciliant deux approches jusque là exclusive l'une de l'autre : celle du développement et celle de l'exploitation des écosystèmes. Cela passe, notamment, par l'identification, de la part des différents acteurs locaux des services fournis par les écosystèmes, par la maîtrise des processus de planification locaux et leur ancrage dans les options de gouvernance nationale, par la mise en œuvre de micro-projets de démonstration et par la formation et la sensibilisation. Pour accrocher le processus de décentralisation, ce programme vise également à intégrer la dimension Pauvreté-Environnement dans les plans de développement locaux. Les activités du programme conjoint MDG-Fund intitulé '**Gestion locale de l'environnement et mainstreaming dans les processus de planification nationale**' se concentrent principalement sur les zones d'intervention identifiées comme prioritaires en termes de liens entre P-E selon l'étude réalisée dans le cadre de l'APE Phase I. Ceci offre une opportunité à l'APE pour agir de manière intégrée avec d'autres agences des Nations Unies pour démontrer les bénéfices de la gestion durable de la prise l'environnement et des ressources naturelles pour le bien être de la population et de la nécessité de prise en compte des questions P-E dans les processus de planification nationaux et décentralisés.

Ainsi, l'APE Phase II vise l'atteinte des 3 résultats suivants :

- Résultat 1. La gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles est améliorée par une meilleure intégration des liens entre pauvreté et environnement dans les processus de planification et de budgétisation au niveau national ;
- Résultat 2. Les liens entre pauvreté et environnement sont intégrés dans les processus de planification au développement local dans les wilayas du Brakna et de l'Assaba;
- Résultat 3. Les capacités nationales et locales en matière de planification, d'évaluation et de suivi des politiques, et d'intégration des liens Pauvreté-Environnement sont renforcées.

1.2- Stratégie de réponse

Au **niveau national**, l'APE Phase II sera partie prenante de la révision du CSLP et collaborera avec les groupes de travail sectoriels et les autres partenaires impliqués pour intégrer les questions P-E. L'APE Phase II va appuyer la révision du CSLP par sa participation active dans ce processus en fournissant :

- l'expertise technique sur les questions P-E,

- des analyses, études et notes synthétiques permettant une meilleure compréhension des interactions entre la pauvreté et l'environnement par l'ensemble des décideurs et de la responsabilité de chacun des secteurs dans la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles,
- des outils et des formations permettant d'assurer une meilleure intégration des questions P-E dans les processus de planification et de budgétisation et un meilleur suivi et évaluation des politiques mises en œuvre en terme d'impacts sur l'environnement et le bien être des populations,
- un appui technique pour la révision des objectifs environnementaux inscrits dans le CSLP et du cadre de suivi-évaluation correspondant par l'actualisation des indicateurs environnementaux et le développement d'indicateurs combinés pauvreté-environnement.

Au **niveau décentralisé**, l'APE Phase II va appuyer la décentralisation de la gestion de l'environnement et des ressources naturelles par :

- l'apport de l'expertise technique P-E et des outils d'intégration et de suivi-évaluation dans la formulation des PRLP et des PALE,
- la mise en œuvre de microprojets communautaires dans les zones d'interventions identifiées comme prioritaires en termes de liens P-E pour démontrer les bénéfices de l'engagement des communautés dans la gestion durable des ressources naturelles et son impact sur leur bien être et leur cadre de vie.

De manière globale, les activités de l'APE Phase II contribueront à conscientiser les planificateurs et à sensibiliser l'ensemble des acteurs sur les liens P-E en Mauritanie ainsi qu'à augmenter la disponibilité des données P-E et les capacités nationales pour informer et influencer le développement de nouvelles stratégies et politiques visant le développement durable.

Le PNUD-Mauritanie et l'équipe IPE-Afrique fourniront conjointement l'appui technique et l'aide nécessaire à l'exécution de l'APE Phase II. En outre, le PNUD et le PNUE s'engageront dans la mobilisation de partenaires et l'établissement de synergies aux niveaux local, national et international afin d'augmenter les ressources disponibles et d'améliorer l'efficacité des efforts soutenus par les bailleurs de fonds pour l'intégration de l'environnement dans les processus planification nationale et décentralisé.

Etant donné que le projet APE-Mauritanie s'inscrit dans une initiative globale (Initiative Pauvreté et Environnement, IPE PNUD-PNUE), l'accent sera également mis sur la coopération Sud-Sud. Le PNUD et le PNUE s'assureront d'un échange d'expériences entre les pays IPE et/ou d'autres pays ayant une expérience appropriée dans l'intégration de l'environnement dans les processus de planification et de budgétisation.

Dans le cadre de la mise en œuvre du programme conjoint MDG-Fund 'Gestion locale de l'environnement et mainstreaming dans les processus de planification nationale', les activités mises en œuvre par l'APE (Effet 2) permettront de fournir des informations sur les liens P-E dans les zones d'intervention des activités de terrain initiées par l'ensemble des agences dans le cadre de l'Effet 1. De manière globale, un effort particulier sera mis sur les synergies avec les autres programmes visant le 'mainstreaming'. Comme exemples de synergies à définir les projets de mainstreaming des

questions liées aux produits chimiques de l'initiative conjointe SAICM PNUD-PNUE, Projet Mainstreaming de la biodiversité dans le secteur gazier et pétrolier en Mauritanie et toutes autres initiatives d'intégration liées à ce secteur. Il s'agira par ailleurs d'échanger entre partenaires les résultats des différentes études, et d'assurer des synergies entre les activités connexes. Le PNUD assurera également des synergies entre l'APE et les programmes et projets pilotés par son Unité 'Lutte Contre la Pauvreté' notamment dans le cadre de l'appui au CSLP et à la réalisation des OMD ainsi qu'avec les autres programmes du PNUD tel que ceux liés à la Gouvernance.

1.3- Principe de l'Accord

Tenant compte du fait que :

- Les stratégies nationales de développement (CSLP, PANE) et les politiques sectorielles (SDSR, stratégie énergie-pauvreté, stratégie pêche, PDU, PDALM...) ont toujours souligné l'importance d'intégrer les facteurs économiques et écologiques dans la recherche d'une croissance à long terme ;
- L'intégration de l'environnement dans les politiques de développement socio-économique demeure une action importante pour la lutte contre la pauvreté ;
- Les actions concrètes dans ce sens demeurent ponctuelles/ insuffisantes, non intégrées, peu capitalisées et lentes au regard de la vitesse à laquelle les ressources et les conditions de vie se dégradent (déboisement, dégradation des sols, réduction de l'espace agricole, perte de la biodiversité, diminution des ressources halieutiques, pollutions urbaines...).

Le Gouvernement mauritanien souligne l'intérêt central du programme d'Articulation entre Pauvreté et Environnement.

Dans le cadre de l'APE Phase II, le Gouvernement mauritanien, après examen de la mise en œuvre de l'APE entre Juillet 2005 et Décembre 2008, approuve le plan d'action du projet, joint au présent document, et s'engage à honorer ses engagements dans le cadre du présent accord. Le montant de cette contribution s'élève à **300.000 US\$ (à hauteur de 100,000 US\$/an)** sur la période du contrat, et sera essentiellement consacrée à la mise en œuvre de activités du projet sous modalités de gestion du PNUD.

Par ailleurs, le gouvernement mauritanien s'engage à valoriser les résultats du projet et assurer leur pérennité au-delà de la date limite de validité du présent contrat.

Le PNUE s'engage à maintenir le reliquat de l'APE Phase I qui s'élève à **375,000 US\$** pour l'exécution de l'APE Phase II. D'autre part le PNUE a mobilisé **333,500 US\$** pour les activités conjointes PNUD-PNUE programmées dans le cadre de l'Effet 2 du programme conjoint MDG-Fund '**Gestion locale de l'environnement et mainstreaming dans les processus de planification nationale**' qui viennent renforcer les activités du programme APE Phase II et seront mises en œuvre sous les modalités de mise en œuvre de l'APE. Le PNUD sera responsable de la gestion d'une partie des fonds du PNUE programmées dans le cadre du MDG-F sur lesquels il prélèvera une commission de 5% au titre de la gestion des fonds du PNUE. Le reste des fonds

seront gérés directement par le PNUE pour la mise à disposition de l'expertise internationale requise.

L'IPE PNUD-PNUE s'engage à contribuer à hauteur de **256,200 US\$** pour l'exécution de l'APE Phase II. Le PNUD sera responsable de la gestion de ces fonds. Les modalités de versement seront définies dans la section 2 du présent document.

Le PNUD s'engage à maintenir le reliquat de sa contribution pour l'APE Phase I qui s'élève à **132,000 US\$** et à contribuer à hauteur de **233,300 US\$** additionnels pour l'exécution de l'APE Phase II. D'autre part le PNUD a mobilisé **265,500 US\$** pour les activités conjointes PNUD-PNUE programmées dans le cadre de l'Effet 2 du programme conjoint MDG-Fund '**Gestion locale de l'environnement et mainstreaming dans les processus de planification nationale**' qui viennent renforcer les activités du programme APE Phase II et seront mises en œuvre sous les modalités de mise en œuvre de l'APE.

Le PNUD continuera à appuyer le Gouvernement pour la mobilisation des ressources nécessaires à l'exécution et à la valorisation des résultats du projet. A ce titre, il prendra à sa charge l'appui technique requis pour la formulation d'une stratégie de mobilisation des ressources en appui à la mise en œuvre de l'initiative 'pauvreté et Environnement' en Mauritanie.

1.4- Risques et durabilité du projet

Il existe un certain nombre de risques de nature à affecter la réalisation des objectifs du projet. Parmi ces risques, nous pouvons citer :

- L'instabilité politique qui a comme répercussion un turnover important au sein des institutions en charge d'accompagner ce programme (surtout au niveau des décideurs politiques) ;
- Les changements de personnel au niveau de l'administration nationale ;
- Le non respect par l'une ou plusieurs des parties prenantes du présent protocole d'accord et de ses engagements ;
- Le changement de priorités stratégiques nationales par le nouveau Gouvernement mauritanien issu des élections présidentielles prévues en 2009 ;
- Le manque de coordination entre les processus de planification nationale et les activités du projet ;

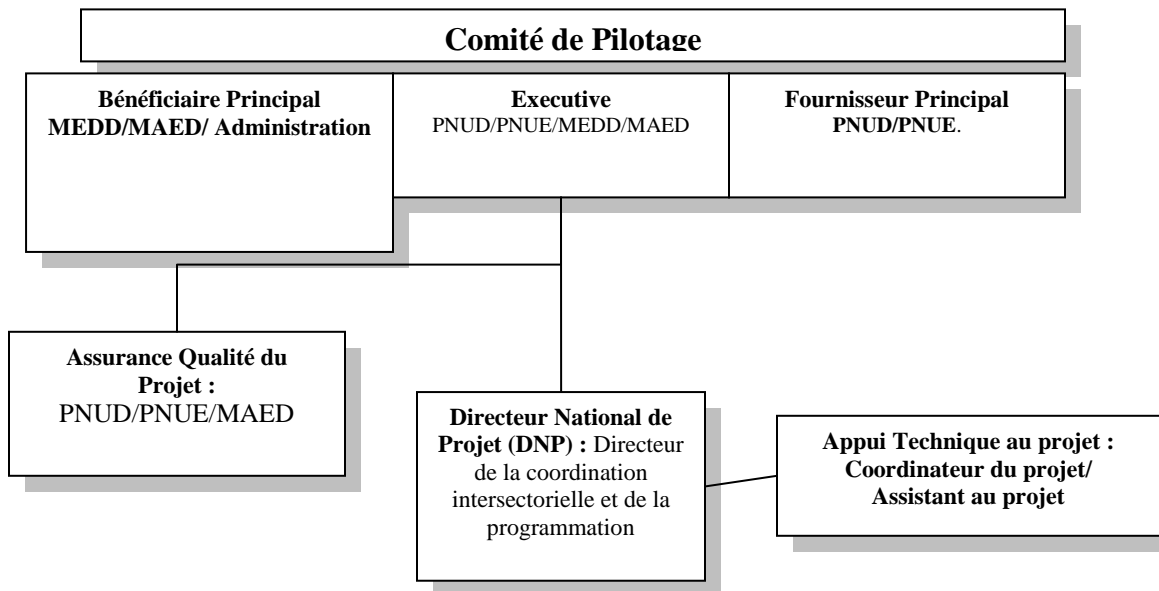
Afin de réduire au minimum ces risques, les mesures suivantes seront prises par les partenaires du programme APE :

- Le PNUD continue son plaidoyer pour restaurer l'état de droit, la stabilité politique favorable à une croissance économique et à la réduction de la pauvreté ;
- Assurer l'appropriation du projet par la partie nationale en assurant le bon fonctionnement du comité technique de pilotage et du comité de points focaux ;
- Assurer que le PNUD et le PNUE fournissent l'appui technique et les services nécessaires pour adresser les problèmes rencontrés dans l'exécution du projet et en particulier pour assurer que les activités du projet renforcent les processus nationaux et vice-versa ;
- Assurer des synergies avec d'autres programmes connexes en cours ou planifiés en Mauritanie

Section 2 : Arrangements de gestion et de coordination

Le projet sera mis en œuvre selon la modalité NEX d'exécution des programmes arrêtés conjointement par le PNUD et le Gouvernement.

1. Structure de gestion du projet



Le comité de pilotage

Le Comité de Pilotage est l'organe de direction et de prise de décision au niveau du projet. Il a pour fonction de :

- Réviser et approuver les plans de travail trimestriels ;
- Evaluer l'état d'avancement préparé par le DNP;
- Conduire les revues annuelles du projet ;
- examiner les problèmes d'exécution éventuels et se prononcer sur les ajustements nécessaires;
- Approuver les révisions substantives et budgétaires ;

En accord avec l'approche programme, tous les projets du portefeuille de [le domaine] sont placés sous la supervision d'un unique comité de pilotage. Ce choix est dicté par le souci de s'assurer de :

- la cohérence de l'ensemble des interventions menées dans le domaine de [le domaine]
- l'adéquation continue des interventions avec les plans d'action de l'institution partenaire
- la mise en synergie des différentes interventions pour un meilleur impact et une coordination renforcée, et

- une communication renforcée sur les activités en cours et les résultats attendus

-Composition et fonctionnement du comité de pilotage

Le Comité de pilotage est composé par : le directeur national du projet, le coordinateur national du projet, le représentant du PNUE (ou son représentant) ; le représentant du PNUD, un représentant de la société civile, un représentant du MAED, les directeurs des autres départements du MEDD. Y pourront être conviés des représentants des autres ministères ou les partenaires techniques et financiers. Celui-ci se réunit statutairement au début de chaque trimestre, et plus fréquemment, si nécessaire, à la demande de l'un ou l'autre co-président ou du PNUD.

Le Directeur National de Projet

Le Directeur National de Projet est un fonctionnaire désigné par l'institution nationale partenaire en son sein. Il gère le projet au quotidien au nom du partenaire de mise en œuvre et, à ce titre, il est le seul habilité à engager les dépenses par le biais de demandes de paiement direct documentées, dans le cadre des termes de référence ci joints. Il est redevable devant le comité de pilotage de l'atteinte des résultats.

L'Appui au Projet

L'appui au projet, issu de l'institution nationale partenaire, fournit un appui au DNP en prenant en charge les aspects administratifs et financiers relatifs à la mise en œuvre des activités : rédaction des courriers et des PV des réunions, préparation des DPD, classement et suivi des dossiers, gestion et suivi des équipements et stock (fournitures ...), des contrats des consultants recrutés par l'institution de mise en œuvre, suivi des dépenses du projet, suivi du budget et contributions à la préparation du reporting trimestriel .

Le coordinateur national - expert en matière de pauvreté et d'environnement (Cf. annexe 3) - travaille au sein du Ministère chargé de l'Environnement et du Développement Durable (MEDD) et en collaboration directe avec le Ministère des Affaires Economiques et du Développement (MAED) pour assurer la mise en œuvre du programme. L'expert doit avoir une bonne connaissance des systèmes et des procédés de planification mauritaniens. L'expert aura également pour rôle de fournir des conseils au gouvernement sur des questions de pauvreté et d'environnement.

L'Assistant(e) administratif et financier (Cf. annexe 3) est chargé, sous la responsabilité du coordinateur national, de (i) tenir le secrétariat lors des différentes réunions du projet et rédiger les procès verbaux de réunion, (ii) préparer les correspondances, courriers ou tout autre document qui lui sera soumis (saisie, impression, photocopie, reliure, etc...), (iii) classer et archiver des documents, gérer et sauvegarder la documentation physique et informatique, (iv) contribuer à la préparation des missions des partenaires du projet et plus particulièrement les partenaires directs (IPE-Afrique, Bailleurs, Institutions internationales chargées des formations, Consultants), (v) élaborer des rapports comptables conformément aux recommandations du manuel de procédures de l'exécution NEX, (vi) tenir les documents comptables ; (vii) assurer l'exhaustivité et l'exactitude des comptes comptables et (viii) Assurer l'approvisionnement et la gestion des consommables.

La coordination du programme sera assurée par une cellule rattachée au MEDD. La cellule APE est composée d'un coordinateur national et d'un(e) Assistant(e) administratif et financier. Le gouvernement de la Mauritanie fournira l'espace et les équipements de bureau nécessaires au fonctionnement de la cellule APE.

La cellule APE est en charge de :

- La gestion journalière liée à la mise en œuvre des activités du programme ;
- La préparation des plans d'action trimestriels et annuels et des dispositions pour le suivi et l'évaluation des activités qui y sont liées ;
- Le support technique au MEDD sur les questions pauvreté-environnement (accompagnement des processus liés au CSLP et à la planification nationale et décentralisée) ;
- La provision d'un appui et conseil technique pour la mise en œuvre et l'exécution du programme (e.g. la préparation des termes de référence pour le recrutement de consultants, la supervision des consultants, le suivi et la coordination des activités de programme...) ;
- La préparation des appels d'offres pour la fourniture d'équipements ou de services à sous-traiter conformément aux procédures NEX ;
- L'engagement des dépenses sur base des reçus - certifiant que les marchandises et/ou les services ont été dûment livrés/exécutés - et de demande de paiements direct soumises à l'unité des finances du PNUD conformément aux procédures NEX ;
- La préparation de rapports trimestriels et annuels détaillés concernant les progrès et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du programme ainsi que la situation financière; et
- La préparation du rapport final de mise en œuvre du programme.

Le comité de pilotage se réunit statutairement en début de chaque trimestre. Il peut se réunir à tout moment sur demande motivée (justifiée) du DNP ou de l'un de ses membres sur convocation de son président pour examiner et statuer sur les questions urgentes.

Le PNUD, le PNUE et le MAED sont garants de l'assurance qualité des produits du projet. Le coordinateur national du projet sera chargé du suivi de l'exécution des activités programmées et responsable, à ce titre, de la réalisation des objectifs assignés au projet. Il sera habilité à engager les dépenses, dans les limites définies par les budgets approuvés par le directeur national du projet devant lequel il sera redevable des résultats programmatiques et de l'utilisation des ressources.

Le projet sera exécuté en coordination avec les autres partenaires techniques et financiers ayant accompagné ou souhaitant appuyer l'intégration de l'environnement dans les politiques publiques. Le Directeur national de projet est responsable de la tenue des réunions de revues trimestrielles avec les différents partenaires, afin d'assurer un appui coordonné à la Stratégie d'intégration de l'environnement dans les politiques.

Suivant les termes de la Lettre d'accord signée entre le PNUD, le PNUE et le gouvernement de Mauritanie faisant partie intégrante de ce document de projet (Annexe, le bureau du PNUD/Mauritanie et le PNUE fourniront les services d'appui à l'exécution comme suit :

- Identification et/ou recrutement des consultants nationaux et internationaux du projet ;
- Identification et facilitation des activités de formation ;
- Acquisition des biens et services ;
- Gestion des ressources financières et des transactions.

Ces activités seront menées en étroite concertation avec le Directeur national de projet concerné et toutes les informations y relatives seront partagées avec le comité de pilotage par l'intermédiaire du DNP.

Les acquisitions de biens et services et les recrutements seront effectués selon les règles et les procédures du PNUD. La gestion des ressources financières sera effectuée conformément au cadre de contrôle interne du PNUD et selon les règles et procédures prévues à cet effet. Les transactions financières seront réalisées à travers le système Atlas et les paiements effectués directement aux prestataires par le PNUD, à la demande du Directeur de projet concerné, par le biais de formulaires de demande de paiement direct.

Afin de couvrir les frais liés à la fourniture des services susmentionnés, le bureau du PNUD procédera à un prélèvement dont le montant est calculé suivant la Liste Universelle des Prix (UPL) en annexe à ce document. En effet, en référence aux décisions 2004/30 et 2007/18 du Conseil d'Administration du PNUD, tous les bureaux de pays sont tenus de procéder à un recouvrement des coûts en contrepartie des services d'appui à la mise en œuvre des projets.

Appui du bureau de Pays (PNUD)

Selon la Lettre d'Accord signée entre le PNUD et l'institution de mise en œuvre, le bureau de Pays fournira les services d'appui à la mise en œuvre du projet comme suit :

1. Identification et recrutement de consultants internationaux,
2. Identification et recrutement ou appui au processus de recrutement des consultants nationaux
3. Acquisition des équipements et/ou des fournitures et autres matériels
4. Paiement direct aux fournisseurs et gestion des ressources financières et des transactions sur la base des demandes de paiement direct
5. Identification et exécution des activités de formation
6. Appui à l'organisation des ateliers.

Toutes les opérations de recrutement et d'acquisition de biens et services confiées au bureau du PNUD, seront effectuées selon les règles de transparence et de compétitivité et en conformité avec les procédures du PNUD.

Afin de couvrir les frais liés à la fourniture des services susmentionnés, le bureau du PNUD procédera à un prélèvement dont le montant est calculé suivant la Liste Universelle des Prix (UPL) en usage au Système des Nations Unies. En effet, en référence aux décisions 2004/30 et 2007/18 du

Conseil d'Administration du PNUD, tous les bureaux de pays sont tenus de procéder à un recouvrement des coûts en contrepartie des services d'appui à la mise en œuvre des projets.

2. Suivi et évaluation

Le suivi et l'évaluation se feront selon les procédures du PNUD en collaboration avec la cellule du projet avec le soutien du PNUE. Le cadre logique donne des indicateurs de performance et d'impact pour la mise en œuvre du projet et les sources de vérification. Ceux-ci forment la base sur laquelle le système de suivi et évaluation du projet sera développé.

2.1 - Suivi des responsabilités et des événements

Un schéma détaillé des réunions de revue du projet sera développé par la cellule de Gestion du Projet, en consultation avec les partenaires de mise en œuvre et les représentants des parties prenantes et incorporé dans le rapport de démarrage du projet. Un tel schéma inclura: (i) des chronogrammes indicatifs pour les Réunions du Comité de Pilotage (ou tout autre mécanisme consultatif et/ou de coordination) et (ii) activités de suivi et d'évaluation liées au projet.

Le suivi journalier de la mise en oeuvre sera la responsabilité du Coordinateur du Projet, sur la base du Plan de travail annuel du projet et des indicateurs. L'Equipe de Projet informera le bureau local du PNUD et le PNUE des retards ou difficultés rencontrés pendant la réalisation, pour que l'appui approprié ou mesures correctives puissent être adoptés à temps et de façon efficace.

2.2 - Rapport de Suivi du Projet

Le Coordinateur du Projet, en collaboration avec le PNUD et le PNUE, sera responsable de la préparation et de la soumission des rapports suivants, qui font partie du processus de suivi.

Au cours du cycle annuel de projet

- Un rapport de démarrage de l'APE phase II : sera préparé immédiatement après la Réunion du comité de pilotage. Il inclura un Plan de Travail détaillé de la première année, divisé en calendriers semestriels qui détaillent les activités et les indicateurs de progrès qui guideront la mise en oeuvre pendant la première année du projet. Le Rapport inclura également le budget détaillé du projet pour la première année entière de mise en oeuvre, préparé sur la base du Plan de Travail Annuel, et qui inclut toutes les conditions de suivi et d'évaluation pour mesurer effectivement la performance du projet pendant le calendrier ciblé de 12 mois.
- Le Rapport de Démarrage inclura plus de détails sur les rôles institutionnels, responsabilités, actions de coordination et mécanismes de réaction des partenaires impliqués dans le projet. De plus, une section décrira l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet et activités de démarrage et une mise à jour des conditions externes ayant changé et qui pourraient affecter la mise en œuvre du projet.

A la finalisation, le rapport sera circulé entre les partenaires, qui auront une période d'un mois calendaire pour répondre avec des commentaires ou des questions.

- Rapport trimestriel d'avancement : Sur la base des informations ci-dessus dans Atlas, un rapport d'avancement du projet (PPR) sera soumis par l'assurance du projet (le chargé de programme PNUD) en utilisant le format standard disponible à cet effet. Si le projet devait dépasser les seuils de tolérance (soit en termes de budget ou de calendrier d'exécution ou les deux), le Directeur National devra présenter un AWP Atlas révisé et le soumettre à l'approbation du comité de pilotage.
- Revue et planification trimestrielles: Sur la base du PPR et d'autres rapports disponibles, le comité de pilotage procède à une évaluation de l'état d'avancement du projet. Il approuve le plan de travail révisé et confirme la disponibilité des fonds pour la période suivante.
- Contribution à la revue semestrielle du CPAP: le rapport trimestriel d'avancement pour le second et le quatrième trimestre de l'année seront élaborés dans une optique de la revue semestrielle du CPAP et mettant l'accent sur les aspects substantifs de la contribution du projet à la réalisation de l'effet programme auquel il contribue.
- Mise à jour des journaux des problèmes : Un journal de problèmes sera activé dans Atlas et mis à jour par l'assurance de projet pour faciliter le suivi et la résolution des problèmes potentiels ou les demandes de modification.
- Mise à jour du journal des risques : Sur la base de l'analyse initiale de risque, un journal de risque sera activé dans Atlas par l'assurance de projet et mis à jour de manière régulière en examinant l'environnement extérieur qui peut influencer sur la mise en œuvre du projet
- Mise à jour du journal des enseignements : Un journal des enseignements tirés sera activé et mis à jour régulièrement pour s'assurer de l'existence d'un effort continu d'apprentissage et d'adaptation au sein de l'organisation et pour faciliter la préparation du rapport des enseignements à la fin du projet.
- Un plan de suivi sera activé dans Atlas pour suivre les actions/événements clés de gestion

Annuellement

- Rapport de Revue Annuelle. Un rapport de revue annuelle sera préparé par le Directeur National du projet (DNP) et partagé avec le comité de pilotage. Au minimum, ce rapport de revue annuelle de projet devra contenir, le format standard Atlas du PPR couvrant toute l'année avec une mise à jour des informations pour chacun des éléments ci-dessus ainsi qu'un résumé des résultats atteints par rapport aux cibles annuelles au niveau des produits.
- Revue annuelle de Projet: Sur la base du rapport ci-dessus, une revue annuelle du projet sera menée au cours du quatrième trimestre ou le plutôt possible après, afin d'évaluer les performances du projet et évaluer le plan de travail annuel pour l'année suivante. Pour la dernière année du projet, cette revue sera l'évaluation finale. Celle-ci est conduite par le comité de pilotage et peut impliquer d'autres partenaires si besoin. Elle sera focalisée sur le progrès réalisé pour atteindre les produits et si ceux-ci demeurent alignés sur les effets du programme.

- *Rapport Final du Projet*

Pendant les derniers trois mois du projet, l'équipe du projet préparera le Rapport Final du Projet. Ce rapport compréhensif synthétisera toutes les activités, résultats et rendements du projet, les leçons apprises, objectifs atteints / non atteints, structures et systèmes de mise en œuvre, etc. et sera le constat final des activités du projet pendant la durée d'exécution. Le rapport recommandera aussi des actions à mener pour assurer la pérennisation et la réplication des activités du projet.

2.3 - Evaluation du projet :

Conformément aux procédures de l'IPE, une évaluation finale pourrait être organisée à la clôture du projet.

a. Audit

Les contributions du PNUD et PNUE seront soumises exclusivement aux procédures de vérification internes et externes des comptes prévues par le règlement financier, les règles de gestion financière et les directives du PNUD et ceci sur base annuelle. Si un rapport de contrôle du conseil des auditeurs du PNUD adressé à son Administration contient des observations relatives à ces contributions, une telle information sera communiquée au PNUE et à l'IPE PNUD-PNUE.

La contribution du Gouvernement sera soumise exclusivement aux procédures de contrôle et de vérification en vigueur du PNUD qui est l'agence de gestion de la contrepartie nationale. Les rapports ou informations issus de ces vérifications ne pourront être transmises au PNUD ou au PNUE sans l'accord notifié des partenaires du gouvernement.

b. Contexte légal

Le présent projet constitue l'instrument visé à l'article premier de l'accord de base d'assistance conclu entre le Gouvernement de Mauritanie et le Programme des Nations Unies pour le Développement, signé par les parties en cause le 19 juillet 1979. Aux fins dudit accord, l'organisme du pays hôte chargé de l'exécution sera l'organisme gouvernemental compétent visé dans l'accord.

2.4.1 - Achèvement de l'accord

1.. Nonobstant l'achèvement du programme, le PNUD conservera le solde inutilisé des paiements jusqu'à ce que tous les engagements pris aux fins de la réalisation du programme aient été réglés et jusqu'à ce qu'il soit mis fin méthodiquement aux dites activités.

2.. Si le solde inutilisé des paiements est insuffisant pour couvrir les engagements susmentionnés, le PNUD en informera le PNUE et le Gouvernement afin de convenir de la façon de les régler.

2.4.2 - Résiliation de l'accord

1. Le PNUD et/ou le gouvernement peuvent résilier le présent Accord après consultations entre le PNUE, le PNUD et le gouvernement bénéficiaire et à condition que le montant des paiements déjà

reçus ainsi que des autres fonds disponibles aux fins du programme soient suffisants pour régler tous les engagements pris aux fins de la réalisation de ce dernier. En pareil cas, le présent Accord cessera de produire effet trente (30) jours après la date à laquelle l'une ou l'autre des parties aura notifié par écrit à l'autre son intention de le résilier.

2. Nonobstant la résiliation du présent Accord, le PNUD conservera le solde inutilisé des contributions du PNUE et du gouvernement, des paiements jusqu'à ce que tous les engagements pris aux fins de la réalisation du projet aient été réglés et jusqu'à ce qu'il soit mis fin méthodiquement aux dites activités.

2.4.3 - Amendement de l'accord

Les modifications suivantes ne peuvent être apportées au document de projet qu'avec la signature du Représentant résident du PNUD à condition que ce dernier ait l'assurance que les autres signataires du document de projet n'ont pas d'objection à l'égard des changements proposés :

- Les révisions de, ou additions à, n'importe quelle annexe du Document de Projet ;
- Les révisions n'ayant pas d'incidence notable sur les objectifs immédiats, les résultats et les activités d'un projet, mais qui tiennent à l'évolution de la combinaison des apports déjà convenus ou aux augmentations de coûts dues à l'inflation;
- Les révisions annuelles obligatoires pour le rééchelonnement de la fourniture des apports prévus d'un projet, l'accroissement, dû à l'inflation, des dépenses d'experts ou d'autres frais, en fonction de la souplesse financière de l'organisme.

L'accord peut être amendé sur requête du gouvernement par un échange de lettres entre le donateur et le PNUD. Les lettres échangées à cet effet deviendront une partie intégrale de l'accord.

Section 3 : Plan de travail commun et budget

Plan de travail annuel

Année 2009

PRODUITS ATTENDUS & ACTIVITÉS DE SUIVI	Activités clefs/Cibles annuelles des produits	CADRE CHRONOLOGIQUE				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		
		1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.		Source des fonds	Description du budget	Montant (USD)
1. La gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles est améliorée par une meilleure intégration des liens entre pauvreté et environnement dans les processus de planification de budgétisation au niveau national	1.1 Les questions environnementales et leurs dimensions économiques et sociales sont efficacement intégrées dans les politiques sectorielles et dans le CSLP					APE / UNDP / UNEP / MEDD MAED	UNEP	36,045 UNEP	36,045
	1.2 Les outils d'intégration de l'environnement dans les politiques publiques sont élaborés					APE / UNDP / UNEP / MEDD MAED	UNEP UNDP	138,015 UNEP 37,303 UNDP	175,318
	1.3 L'ensemble des parties prenantes à la gouvernance environnementales sont sensibilisées et informées sur les enjeux de l'intégration pauvreté-environnement dans les processus de planification nationale					APE / UNDP / UNEP / MEDD MAED	UNDP	42,000 UNDP	42,000
	1.4 Le système d'informations environnementales national est alimenté					APE / UNDP / UNEP / MEDD	UNEP	59,325 UNEP	59,325
2. Les liens entre pauvreté et environnement sont intégrés dans les processus de planification au développement locaux dans les wilayas du Brakna et de l'Assaba	2.1 Des Agendas 21 (PALEs) locaux sont élaborés pour les départements de Kiffa (Assaba) et d'Aleg (Brakna)					APE / UNDP	GoM UNDP	100,000 GoM 50,000 UNDP	150,000
3. Les capacités nationales et locales en matière de planification, d'évaluation et de suivi des politiques d'intégration P & E sont renforcées	3.1 Echanges d'expériences relatives à l'intégration des liens entre Environnement et Pauvreté dans les stratégies et politiques de développement nationales								
	3.2 Les capacités de la Cellule de suivi du CSLP en matière d'intégration des liens entre pauvreté et environnement sont renforcées					APE / UNDP / UNEP / MEDD MAED	UNEP	15,750 UNEP	15,750
	3.3 Fonctionnement de la cellule de coordination du projet APE et de ses organes de pilotage					APE / UNDP / UNEP	UNEP	126,203 UNEP	126,203
TOTAL 2009								UNEP 375,338 UNDP 129,303 GoM 100,000	604,641

Note : Les activités seront complétées par des activités programmées pour 2009 dans le cadre de l'Effet 2 du programme MDG-F (cf. Annexe 4)

PRODUITS ATTENDUS & ACTIVITÉS DE SUIVI	Activités clefs/Cibles annuelles des produits	CADRE CHRONOLOGIQUE				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		
		1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.		Source des fonds	Description du budget	Montant (USD)
1. La gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles est améliorée par une meilleure intégration des liens entre pauvreté et environnement dans les processus de planification de budgétisation au niveau national	1.1 Les questions environnementales et leurs dimensions économiques et sociales sont efficacement intégrées dans les politiques sectorielles et dans le CSLP								
	1.2 Les outils d'intégration de l'environnement dans les politiques publiques sont élaborés					APE / UNDP / UNEP / MEDD MAED	UNDP	41,013 UNDP	41,013
	1.3 L'ensemble des parties prenantes à la gouvernance environnementales sont sensibilisées et informées sur les enjeux de l'intégration pauvreté-environnement dans les processus de planification nationale								
	1.4 Le système d'informations environnementales national est alimenté					APE / UNDP / MEDD	UNDP	42,000 UNDP	42,000
2. Les liens entre pauvreté et environnement sont intégrés dans les processus de planification au développement locaux dans les wilayas du Brakna et de l'Assaba	2.1 Des Agendas 21 (PALEs) locaux sont élaborés pour les départements de Kiffa (Assaba) et d'Aleg (Brakna)					APE / UNDP	GoM	100,000 GoM	100,000
3. Les capacités nationales et locales en matière de planification, d'évaluation et de suivi des politiques d'intégration P & E sont renforcées	3.1 Echanges d'expériences relatives à l'intégration des liens entre Environnement et Pauvreté dans les stratégies et politiques de développement nationales					APE / UNDP / UNEP / MEDD MAED	UNDP	9,000 UNDP	9,000
	3.2 Les capacités de la Cellule de suivi du CSLP en matière d'intégration des liens entre pauvreté et environnement sont renforcées								
	3.3 Fonctionnement de la cellule de coordination du projet APE et de ses organes de pilotage					APE / UNDP / UNEP	IPE	128,100 IPE	128,100
TOTAL 2010								UNDP 92,013 IPE 128,100 GoM 100,000	320,113

Note : Les activités seront complétées par des activités programmées pour 2010 dans le cadre de l'Effet 2 du programme MDG-F (cf. Annexe 4)

PRODUITS ATTENDUS & ACTIVITÉS DE SUIVI	Activités clefs/Cibles annuelles des produits	CADRE CHRONOLOGIQUE				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		
		1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.		Source des fonds	Description du budget	Montant (USD)
1. La gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles est améliorée par une meilleure intégration des liens entre pauvreté et environnement dans les processus de planification de budgétisation au niveau national	1.1 Les questions environnementales et leurs dimensions économiques et sociales sont efficacement intégrées dans les politiques sectorielles et dans le CSLP								
	1.2 Les outils d'intégration de l'environnement dans les politiques publiques sont élaborés						UNDP	75,138 UNDP	75,138
	1.3 L'ensemble des parties prenantes à la gouvernance environnementales sont sensibilisées et informées sur les enjeux de l'intégration pauvreté-environnement dans les processus de planification nationale								
	1.4 Le système d'informations environnementales national est alimenté								
2. Les liens entre pauvreté et environnement sont intégrés dans les processus de planification au développement locaux dans les wilayas du Brakna et de l'Assaba	2.1 Des Agendas 21 (PALEs) locaux sont élaborés pour les départements de Kiffa (Assaba) et d'Aleg (Brakna)					APE/MEDD	GoM	100,000 GoM	100,000
3. Les capacités nationales et locales en matière de planification, d'évaluation et de suivi des politiques d'intégration P & E sont renforcées	3.1 Echanges d'expériences relatives à l'intégration des liens entre Environnement et Pauvreté dans les stratégies et politiques de développement nationales					APE / UNDP / UNEP / MEDD	UNDP	66,150 UNDP	66,150
	3.2 Les capacités de la Cellule de suivi du CSLP en matière d'intégration des liens entre pauvreté et environnement sont renforcées								
	3.3 Fonctionnement de la cellule de coordination du projet APE et de ses organes de pilotage					APE / UNDP / UNEP	IPE	128,100 IPE	128,100
TOTAL 2007								UNDP 141,288 IPE 128,100 GoM 100,000	369,388

Note : Les activités seront complétées par des activités programmées pour 2011 dans le cadre de l'Effet 2 du programme MDG-F (cf. Annexe 4)

Section 4 : Cadre des résultats et ressources

<p>Intended Outcome as stated in the Country Programme Results and Resource Framework: Les politiques nationales contribuent de manière effective à la protection de l'environnement et des ressources naturelles, ainsi qu'à la prévention des catastrophes naturelles</p>
<p>Outcome indicators as stated in the Country Programme Results and Resources Framework, including baseline and targets. Un cadre conceptuel et des outils d'aide à la prise de décision pour l'intégration de l'environnement dans CSLP et stratégies sectorielles sont disponibles, Faible intégration de l'environnement dans les politiques publiques, - Nombre de directives P&E, Nombre de rapports sur l'état de l'environnement élaborés et diffusés, nombre d'outils et mécanismes d'intégration de l'environnement dans les politiques,</p>
<p>Applicable MYFF Service Line: Energy and environment for sustainable development Service Line 3.1: Frameworks and strategies for sustainable development</p>
<p>Partnership Strategy: PNUD-PNUE pour donner à l'environnement une place de choix dans les politiques nationales</p>
<p>Project title and ID (ATLAS Award ID49306): Articulation entre Pauvreté et Environnement (APE) – Mauritanie Phase II : Avril 2009 – Décembre 2011 <i>'Renforcement des capacités et intégration de l'environnement dans les stratégies et politiques de développement national'</i></p>

Intended Outputs	Indicative Activities/targets	Responsible parties	Output Indicators
Output 1 : La gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles est améliorée par une meilleure intégration des liens entre pauvreté et environnement dans les processus de planification de budgétisation au niveau national	1.1 Les questions environnementales et leurs dimensions économiques et sociales sont efficacement intégrées dans les politiques sectorielles et dans le CSLP 1.2 Les outils d'intégration de l'environnement dans les politiques publiques sont élaborés 1.3 L'ensemble des parties prenantes à la gouvernance environnementales sont sensibilisées et informées sur les enjeux de l'intégration pauvreté-environnement dans les processus de planification nationale 1.4 Le système d'informations environnementales national est alimenté	APE, MEDD, MAED, MDR, MEP, MET, MH, MMI, MPEM, MSAS, PNUD, IPE-Afrique	1) Revues sectorielles organisées pour la prise en compte des questions environnementales ; 2) Etudes thématiques et sectorielles réalisées pour la prise en compte des questions environnementales 3) Manuel et outils d'intégration environnement dans politiques disponibles et diffusés 4) Acteurs sectoriels formés sur la prise en compte des questions environnementales ;5) Les priorités de la politique environnementale (PANE) sont reflétées dans les plans d'actions annuels des secteurs clés 6) Les indicateurs P-E sont intégrés dans les outils de suivi-évaluation du CSLP et des stratégies sectorielles des secteurs clés 7) Bases de données environnementales mises à jour

<p>Output 2 : Les liens entre pauvreté et environnement sont intégrés dans les processus de planification au développement locaux dans les wilayas du Brakna et de l'Assaba</p>	<p>2.1 Des Agendas 21 (PALEs) locaux sont élaborés pour les départements de Kiffa00 (Assaba) et d'Aleg (Brakna)</p>	<p>APE, MEDD, MAED, MDR, autorités locales et décentralisées (wilayas, communes...), PNUD, IPE-Afrique</p>	<p>1) Leaders communautaires sensibilisés sur els questions P-E 2) Les plan d'actions locaux pour l'environnement sont disponibles et diffusés pour les départements de Kiffa et d'Aleg 3) Les questions P-E sont intégrés dans les plans de développement locaux et programmes régionaux de lutte contre la pauvreté (PRLP)</p>
<p>Output 3 : Les capacités nationales et locales en matière de planification, d'évaluation et de suivi des politiques d'intégration P & E sont renforcées</p>	<p>3.1 Les capacités de la Cellule de suivi du CSLP en matière d'intégration des liens entre pauvreté et environnement sont renforcées 3.2 Fonctionnement de la cellule de coordination du projet APE et de ses organes de pilotage</p>	<p>APE, MEDD, MAED, PNUD, IPE-Afrique</p>	<p>1) Décideurs et agents techniques au niveau national et sectoriel sensibilisés aux questions P-E 2) Rapports d'activités de la Cellule de coordination et de ses organes de pilotage</p>

Note : Les activités seront complétées par des activités programmées pour 2011 dans le cadre de l'Effet 2 du programme MDG-F (cf. Annexe 4)

ANNEXES

Annexe 1 : Lettre d'accord entre le PNUD-Mauritanie et le PNUE

PARTIE A [Cadre de coopération]

**LETTRE D'ACCORD
ENTRE
LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT (PNUE)
ET
LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT EN
MAURITANIE (PNUD-MAURITANIE)**

ATTENDU que l'Assemblée générale de l'ONU a entériné en 1997 le rôle du Programme des Nations Unies pour l'environnement (ci-après dénommé le PNUE) comme chef de file pour les questions d'environnement, appelé à arrêter les mesures en faveur de l'environnement mondial, à favoriser de façon cohérente la concrétisation de la dimension environnementale du développement durable au sein du système des Nations Unies et à être la voix autorisée des défenseurs de l'environnement mondial, et ayant pour mandat, entre autres grands domaines d'intervention, d'assurer le développement des capacités et la fourniture d'une assistance technique, particulièrement en ce qui concerne le renforcement des institutions dans les pays en développement.

CONSIDERANT que le PNUE a pour mission *d'améliorer la gestion des ressources naturelles et d'assurer un environnement durable, et considérant que l'Initiative conjointe PNUD-PNUE pour l'Articulation entre Pauvreté et Environnement (APE) a pour mission d'intégrer l'environnement dans les processus de développement national, et que le PNUE s'est engagé à coopérer avec la République Islamique de Mauritanie dans le cadre du Memorandum d'Entente lié aux Fonds OMD (Objectifs du Millénaire pour le Développement) - thématique 'Environnement et Changements Climatiques'*,

CONSIDERANT que le Programme des Nations Unies pour le Développement-Mauritanie, ci-après dénommé PNUD-Mauritanie, est une institution de l'ONU ayant pour but *de réduire la pauvreté en Mauritanie dans le contexte du Plan Cadre des Nations Unies pour l'Aide au Développement (UNDAF), qui tient compte des priorités du Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté (CSLP) ; et considérant que le PNUD s'engage dans le projet «Gestion locale de l'environnement et mainstreaming dans les processus de planification» financé par les Fonds Espagnols pour la réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement, ci-après dénommé MDG-F, (Cf. Memorandum d'Accord ci-joint)*,

CONSIDERANT que le PNUE et le PNUD-Mauritanie (ci-après dénommés collectivement les « Parties ») ont des objectifs communs en matière d'environnement et de développement durable et souhaitent collaborer pour promouvoir ces buts et objectifs communs dans le cadre de leurs mandats et de leurs statuts et règlements respectifs,

CONSIDERANT qu'après avoir intégré le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUM) en 2003 le PNUE a coopéré plus étroitement avec le PNUD-Mauritanie et d'autres membres du GNUM à la planification stratégique d'initiatives visant à renforcer la durabilité de l'environnement et qu'il entend œuvrer au sein du GNUM pour encourager la prise en compte de considérations environnementales dans les cadres de coopération de pays du

système des Nations Unies.

CONSIDERANT que les Parties souhaitent conclure la présente Lettre d'accord en vue de tirer parti de leurs avantages comparatifs respectifs et d'accroître leur collaboration et leurs activités conjointes à l'appui des objectifs arrêtés sur le plan international par les Etats membres, dans les domaines de l'environnement et du développement durable,

SONT CONVENUS DE COOPERER DANS LE CADRE DE LA PRESENTE LETTRE D'ACCORD COMME SUIT :

Article 1 Interprétation

1. La partie B et toutes les annexes de la présente Lettre d'accord font partie intégrante de la Lettre d'accord. Sauf indication contraire, les références à la présente Lettre d'accord se rapportent à la fois à la Lettre d'accord elle-même et à ses annexes, avec les modifications dont elles peuvent faire l'objet conformément aux dispositions de la Lettre d'accord.
2. La mise en œuvre de toute activité et de tout projet ou programme au titre de la Lettre d'accord nécessite l'exécution de la partie B de la Lettre d'accord par les Parties.
3. La présente Lettre d'accord annule et remplace toutes les précédentes lettres d'accord, communications et déclarations, établies oralement ou par écrit, au sujet de l'objet défini à l'article 2 ci-dessous.

Article 2 Objet

1. La présente Lettre d'accord a pour objet de fournir un cadre de coopération et d'entente et de faciliter la collaboration entre les Parties aux fins de promouvoir leurs buts et objectifs conjoints relatifs *premièrement à la mise en œuvre du renforcement des capacités nationales pour assurer une meilleure prise en compte des défis environnementaux dans les processus de planification (programme conjoint APE) et, deuxièmement, à la mise en œuvre du programme MDG-F «gestion locale de l'environnement et mainstreaming dans les processus de planification»* (Cf. *Mémoire d'Accord ci-joint*).

La présente Lettre d'Accord approuve l'accord entre le PNUD-Mauritanie et le PNUE pour que les activités programmées dans le cadre de l'Effet 2 du MDG-F pilotées conjointement par le PNUD et le PNUE soient mises en œuvre dans le cadre du renforcement de l'Initiative conjointe PNUD-PNUE pour l'Articulation entre Pauvreté et Environnement (APE) en Mauritanie et sous les modalités de mise en œuvre de l'APE-Mauritanie (Cf. Section 2, Document de Projet APE ci-joint). La validité de l'actuel document de projet APE se termine fin Décembre 2008 mais l'Initiative Pauvreté – Environnement PNUD-PNUE pour l'Afrique (IPE-Afrique) s'engage à formuler en collaboration avec le PNUD-Mauritanie une extension du projet APE pour la durée du programme MDG-F «gestion locale de l'environnement et mainstreaming dans les processus de planification» et à engager des fonds supplémentaires notamment pour assurer le financement du fonctionnement de la Cellule de projet APE (salaires et frais de fonctionnement). Il est à noter que le budget lié aux activités conjointes PNUD-PNUE

programmées dans le cadre de l'Effet 2 du MDG-F sera administré indépendamment du budget propre de l'APE (fonds IPE et fonds TRAC du PNUD-Mauritanie) c.à.d. le budget MDG-F fera l'objet d'activités séparées dans Atlas. Mais les modalités de la mise en œuvre de l'APE Mauritanie resteront inchangées et régiront aussi la mise en œuvre des activités conjointes PNUD-PNUE programmées dans le cadre de l'Effet 2 du MDG-F.

2. Les objectifs de la présente Lettre d'accord seront réalisés à travers les mécanismes suivants :
 - a) Tenue de réunions de concertation régulières entre le PNUE et le PNUD-Mauritanie;
 - b) Exécution de la partie B de la Lettre d'accord par les Parties, aux fins d'élaboration et de mise en œuvre d'activités, de projets et de programmes communs conformément aux articles 2 et 3.

Article 3 **Domaines de coopération et portée**

1. Les domaines de coopération sont arrêtés d'un commun accord entre les Parties à travers le mécanisme prévu à cet effet dans la Lettre d'accord. Les politiques et priorités définies dans la présente Lettre d'accord peuvent également être révisées conjointement par les Parties conformément à l'article 4 ci-dessous. Les Parties peuvent ainsi prendre en compte les nouvelles questions qui se font jour dans le domaine de l'environnement et du développement durable.
2. Aux fins de la présente Lettre d'accord, les Parties adoptent d'un commun accord les thèmes généraux préliminaires suivants:
 - a) De travailler dans le cadre des activités de l'Initiative conjointe PNUD-PNUE pour l'Articulation entre Pauvreté et Environnement (APE) pour mettre en œuvre les objectifs énumérés dans le Mémoire d'Accord du MDG-F en Mauritanie, spécifiquement:*
 - b) Le renforcement des capacités nationales pour assurer une meilleure prise en compte des défis environnementaux dans les processus de planification*
 - c) L'amélioration de la gestion durable des ressources naturelles, l'accès à l'eau potable, un assainissement de base adéquat, et de bonnes pratiques d'hygiène à travers la mise en œuvre d'un portefeuille de projets environnementaux participatifs et de lutte contre la pauvreté.*
3. Ces domaines de coopération, qui font partie du mandat et du programme de travail du PNUE, ont été approuvés par le Conseil d'administration du PNUE. Ils figurent également parmi les priorités du PNUD-Mauritanie. Certaines activités prévues au titre des thèmes susmentionnés sont déjà en cours d'exécution, mais elles nécessitent un appui supplémentaire.

4. La liste indiquée ci-dessus n'est pas exhaustive et n'est pas censée exclure ou remplacer d'autres formes de coopération entre les Parties sur des questions d'intérêt commun.
5. Le PNUE et le PNUD-Mauritanie collaborent à tous les niveaux, ainsi que dans leurs domaines d'avantage comparatif, pour la mise en œuvre des projets entrepris dans le cadre de la présente Lettre d'accord.
6. Le PNUE poursuivra ses activités aux niveaux mondial, régional et sous-régional tout en renforçant son action environnementale au niveau des pays conformément à son rôle et à son mandat d'améliorer la gestion durable des ressources naturelles et en étroite coopération avec le PNUD-Mauritanie, s'il y a lieu, selon le mandat fixé par l'Assemblée générale de l'ONU et le Conseil d'administration/Forum ministériel mondial sur l'environnement.
7. La présente Lettre d'accord vient en complément des arrangements de collaboration existants et vise à améliorer les niveaux d'efficacité en évitant les doubles emplois. A cet égard, le PNUE et le PNUD-Mauritanie s'informent mutuellement de leurs initiatives respectives concernant le renforcement des capacités et d'autres domaines, chaque Partie veillant activement à associer l'autre à ses propres initiatives.

Article 4 **Organisation de la coopération**

1. Les Parties tiennent régulièrement des réunions bilatérales sur des questions d'intérêt commun, suivant un ordre du jour préalablement convenu, notamment en vue de l'élaboration ou du suivi d'un projet commun. De telles réunions sont organisées tous les trois mois pour :
 - a) Examiner les questions techniques et opérationnelles concernant la poursuite des objectifs de la Lettre d'accord;
 - b) Evaluer l'état d'avancement des activités entreprises au titre de la partie B de la Lettre d'accord par le PNUD-Mauritanie, dans les domaines de coopération prioritaires mentionnés à l'article 3 ci-dessus.
 2. Dans les conditions définies ci-dessus, d'autres rencontres bilatérales réunissant des services ou des experts seront encouragées et organisées de façon ponctuelle, selon les besoins des Divisions concernées du PNUE et du PNUD-Mauritanie, pour examiner les questions prioritaires d'intérêt commun ayant trait aux dispositions à prendre pour la mise en œuvre des activités dans des domaines, des pays ou des régions spécifiques.
 3. Aux fins d'exécution d'activités, de projets ou de programmes dans les domaines prioritaires convenus, les Parties exécutent la partie B de la Lettre d'accord relative à la mise en œuvre de telles initiatives. Le choix des domaines de coopération au titre de la présente Lettre d'accord devra tenir dûment compte de la couverture géographique, de la capacité opérationnelle et de l'expérience du PNUD-Mauritanie dans le domaine considéré.
 4. Lorsque le PNUD-Mauritanie entend organiser une réunion avec des intervenants extérieurs à laquelle seront examinées des questions concernant les buts et objectifs de la présente Lettre d'accord, elle invite le PNUE à y participer, le cas échéant.
-

5. La collaboration entre le PNUE et le PNUD-Mauritanie dans les domaines cités et pour d'autres questions fera l'objet d'un arrangement spécifique conclu en vertu de la partie B de la présente Lettre d'accord, y compris, s'il y a lieu, l'établissement de documents de projet appropriés fournissant des indications détaillées sur les rôles et les fonctions de chacune des Parties, ainsi que sur les modalités de répartition des charges financières. Le PNUE et le PNUD-Mauritanie examinent conjointement les possibilités de coopération dans le cadre de projets, notamment en ce qui concerne les activités conjointes de mobilisation de ressources à titre de financements supplémentaires pour la réalisation de programmes communs.
6. Les Parties encouragent les contacts entre leurs sièges et leurs bureaux régionaux aux fins de mise en œuvre d'activités conjointes aux niveaux sous-régional, régional et national.
7. Les Parties maintiennent des contacts réguliers avec leurs services compétents au niveau du siège et des bureaux régionaux afin d'assurer l'application rigoureuse de la présente Lettre d'accord et de garantir des avantages optimaux pour chacune des organisations participantes.
8. Le PNUE et le PNUD-Mauritanie désignent, au sein de leurs administrations respectives les correspondants appelés à coordonner les activités de coopération dans chacun des domaines d'intervention retenus. De plus, les deux Parties désignent ensemble un coordonnateur de projet chargé de superviser la mise en œuvre du projet ou des projets, selon les dispositions de la partie B de la présente Lettre d'accord.

Article 5 Gestion des connaissances

1. Le PNUE et le PNUD-Mauritanie prennent conjointement l'engagement d'incorporer à leur réseau de connaissances global un accès réciproque à l'intégralité de leurs services respectifs. Le PNUD-Mauritanie s'engage à diffuser à travers son réseau de bureaux de pays l'information provenant du PNUE sur les services consultatifs et autres prestations que celui-ci peut fournir dans le domaine des projets. De son côté, le PNUE s'engage à diffuser à travers ses réseaux l'information disponible auprès du PNUD-Mauritanie sur les services consultatifs et autres prestations opérationnelles que le PNUD-Mauritanie peut fournir.
2. Les Parties examinent la possibilité d'effectuer des missions conjointes et des évaluations communes des besoins, d'abriter ensemble des activités de formation et de favoriser le partage de l'information.

Article 6 Statut du personnel du PNUD-Mauritanie

1. Dans le cadre de l'application de la présente Lettre d'accord, les agents ou employés du PNUD-Mauritanie ne peuvent être considérés de quelque manière que ce soit comme des agents ou des membres du personnel du PNUE. A cet égard, le PNUE n'accepte aucune responsabilité pour les actes ou les omissions du PNUD-Mauritanie, du personnel du PNUD-Mauritanie ou de toutes personnes agissant pour le compte du PNUD-Mauritanie.

Article 7

Règlement des différends

1. Tout différend né ou découlant de l'application de la présente Lettre d'accord fait l'objet d'un règlement amiable entre les deux Parties. En cas d'échec des tentatives faites pour régler un litige à l'amiable, celui-ci est résolu par le biais de consultations entre les chefs exécutifs des Parties.

Article 8 Emblèmes et logotypes officiels

1. Dans les documents produits par les Parties, aucune des Parties ne peut utiliser le nom, l'emblème ou les marques de l'autre Partie ou des bureaux subsidiaires et organismes affiliés de celle-ci, que ce soit en entier ou sous une forme abrégée, sans autorisation préalable donnée par écrit par cette autre Partie.
2. Il ne peut être autorisé en aucun cas d'utiliser à des fins commerciales le nom ou l'emblème du PNUE ou du PNUD-Mauritanie, que ce soit en entier ou sous une forme abrégée.

Article 9 Droits de propriété intellectuelle

1. Les Parties se concertent, le cas échéant, au sujet des droits de propriété intellectuelle relatifs à tout projet ou à tous avantages qui pourraient en découler à travers des activités visées par la présente Lettre d'accord et régies par un instrument juridique distinct.

Article 10 Notification et amendements

1. Chaque partie notifie à l'autre deux mois à l'avance son intention de proposer ou d'effectuer les amendements qu'elle juge nécessaires pour assurer l'application de la présente Lettre d'accord.
2. Dès réception d'une telle notification, les Parties se concertent en vue de se mettre d'accord sur tout amendement ou tout projet d'amendement proposé par l'une ou l'autre Partie en vertu du paragraphe 1 ci-dessus.
3. Tout amendement de la présente Lettre d'accord requiert un consentement mutuel signifié par écrit par les Parties.

Article 11 Révocation

1. La présente Lettre d'accord peut être révoquée à tout moment par l'une ou l'autre Partie moyennant une notification faite par écrit avec un préavis de deux mois.
2. A la cessation de la présente Lettre d'accord, à moins que les Parties n'en conviennent autrement, les dispositions fixant les droits et obligations des Parties dans la partie B conformément à la partie A de la Lettre d'accord cessent d'avoir effet.

Article 12

Durée

1. La présente Lettre d'accord entrera en vigueur à la date de la dernière signature par les autorités mandatées à cet effet et demeurera en vigueur jusqu'à sa révocation dans les conditions prévues à l'article 11 ci-dessus. Ses dispositions seront révisées annuellement.

EN FOI DE QUOI les soussignés, représentants dûment habilités des Parties, ont apposé leurs signatures ci-dessous.


Pour le PNUE



.....
Nom : Cristina Boelcke
Qualité : Director, Division of Regional
Cooperation
Date :16/09/08.....

Pour le PNUD-Mauritanie



.....
Nom : Mme Maria do Valle Riberro
Qualité : Représentante résidente du PNUD
Date :


Annexe 2 : Lettre d'extension APE entre le PNUD-Mauritanie et le PNUE

Lettre d'Accord pour l'extension du projet Articulation Pauvreté-
Environnement

Le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement s'accordent par le présent document à procéder à l'extension du projet Articulation Pauvreté-Environnement (APE) arrivé à terme de sa première phase d'exécution (Avril 2007 -Décembre 2008) conformément au document de projet signé le 24/08/2007 et qui fait partie intégrante des accords. Cette extension couvrira la période allant de Janvier 2009 à Décembre 2011, période pendant laquelle le reliquat des fonds PNUE de 2008 sera utilisé sur l'année 2009. Au cours de cette période (2009-2011), sera mis en œuvre conjointement le programme MDG-fund sur la gestion locale de l'environnement et mainstreaming dans les processus de planification.

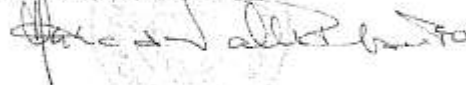
L'extension du projet comme convenu entre les différentes parties prenantes du projet (PNUD, le PNUE et le Ministère délégué auprès du Premier Ministre en charge de l'environnement) a pour objet de garantir la continuité des activités planifiées et non exécutées dans le plan de travail de la première phase du projet, en vue d'atteindre les objectifs fixés en matière d'intégration de la dimension pauvreté- Environnement dans les processus de planification nationale.

Ce document traduit l'accord consensuel entre le PNUD et le PNUE à continuer le projet sur la période sus mentionnée.

Pour le PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR LE DEVELOPPEMENT

Représentante Résidente :

Maria Do valle Ribeiro



POUR LE PROGRAMME DES NATIONS UNIES POUR L'ENVIRONNEMENT

Adjointe
O.C de la division de la coopération régionale du PNUE

Carmen Tavera



Annexe 3 : Termes de référence

1. Termes de référence du Coordinateur national

A. Généralités sur le poste

Le programme Articulation entre Pauvreté et Environnement (APE), initié sous l'égide de l'Initiative Pauvreté-Environnement PNUD-PNUE (IPE PNUD-PNUE) a pour objectif d'appuyer le gouvernement mauritanien à intégrer les liens entre pauvreté et environnement dans sa planification économique ainsi que dans ses processus de budgétisation et de prise de décision. La seconde phase du programme "Articulation entre Pauvreté et Environnement", prévu pour une durée de 3 ans, est composé d'un ensemble d'activités stratégiques identifiées comme nécessaires à l'accomplissement du processus d'intégration des dimensions Pauvreté-Environnement dans le système de planification nationale et locale en Mauritanie.

Le coordinateur national est responsable de la gestion du programme APE Phase II qui comprend également la mise en œuvre des activités PNUD-PNUE planifiées dans le cadre du programme conjoint MDG-Fund des agences du système des Nations Unies en Mauritanie intitulé 'Gestion locale de l'environnement et mainstreaming dans les processus de planification nationale'. Le coordinateur national devra dans le cadre de ses fonctions faire des analyses de l'évolution politique, économique et sociale du pays et fournir un appui-conseil technique et stratégique sur les interactions entre la pauvreté et l'environnement auprès du gouvernement et du PNUD-Mauritanie.

Le coordinateur national supervise et dirige le personnel de l'Unité APE ainsi que l'ensemble des consultants recrutés dans le cadre du programme. Il assure la planification stratégique de la mise en œuvre du programme et en coordonne les activités. Le coordinateur national travaille en étroite collaboration avec le personnel du PNUD, de l'équipe IPE-Afrique, des autres agences des Nations Unies participants au programme MDG-Fund 'Gestion locale de l'environnement et mainstreaming dans les processus de planification nationale' ainsi qu'avec les fonctionnaires gouvernementaux (notamment ceux du MAED et du MEDD), la société civile et les partenaires techniques et financiers (notamment au travers du groupe PTF Environnement) afin d'assurer le succès de la mise en œuvre du programme APE.

B. Responsabilités/ Principales tâches :

Résumé des principales fonctions:

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none">1. La mise en œuvre et la gestion du programme APE2. La création de partenariats stratégiques notamment pour la mobilisation de ressources pour appuyer la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles et l'opérationnalisation de l'intégration des liens P-E dans les processus de planification et de budgétisation en Mauritanie (y compris pour le renforcement des capacités) – visant la pérennisation des résultats de l'APE.3. La fourniture de conseils techniques et stratégiques au gouvernement et au PNUD-Mauritanie sur les interactions entre la pauvreté et l'environnement (ceci comprend la rédaction de notes techniques et synthétiques pour les décideurs politiques et la direction du PNUD-Mauritanie) |
|--|

Sous la supervision générale conjointe du Représentant Résident Adjoint et du leader thématique environnement du PNUD-Mauritanie et du Directeur National du programme APE désigné par le gouvernement mauritanien (MEDD et MAED), et en collaboration étroite avec les responsables du programme APE au PNUD-Mauritanie et dans l'équipe IPE-Afrique PNUD-PNUE, le coordinateur national aura les responsabilités suivantes:

1. Garantir la mise en œuvre du programme APE Phase II y-compris des activités PNUD-PNUE planifiées dans le cadre du programme conjoint MDG-Fund 'Gestion locale de l'environnement

et mainstreaming dans les processus de planification nationale' en se concentrant sur la réalisation des résultats suivants:

- a) Analyse et recherche sur l'évolution politique, sociale et économique du pays et préparation de notes techniques et synthétiques pour les décideurs politiques et la direction du PNUD-Mauritanie visant des contributions de fond aux processus de planification nationale (notamment le CSLP et les stratégies sectorielles) et du Système des Nations Unies (CCA, UNDAF, CPD, CPAP...);
 - b) Identification des domaines de soutien stratégiques et des interventions prioritaires pour l'atteinte des résultats de l'APE;
 - c) Renforcement des capacités des acteurs nationaux (notamment les points focaux nationaux) pour une meilleure compréhension des liens entre pauvreté et environnement et des impacts issus des décisions politiques.
2. Assurer la gestion efficace de l'APE en mettant l'accent sur le contrôle qualité et le suivi-évaluation de sa mise en œuvre pour la réalisation des objectifs visés en se concentrant sur les tâches suivantes:
- a) Préparation des plans de travail annuels et chronogrammes d'activités du projet (en collaboration avec les points focaux du PNUD et de l'IPE-Afrique);
 - b) Diriger la mise en œuvre des activités conformément au cadre logique du projet et aux plans d'action arrêtés;
 - c) Préparation des TDRs des études à réaliser et analyser les rapports (en collaboration avec les points focaux du PNUD et de l'IPE-Afrique);
 - d) Initier les processus de recrutement des consultants;
 - e) Superviser et guider les consultants nationaux et internationaux recrutés;
 - f) Introduire des indicateurs de performance / critères de réussite du programme APE;
 - g) Diriger l'élaboration des rapports financiers et des rapports techniques d'avancement;
 - h) Déterminer les révisions nécessaires en termes de calendrier, d'activités et de budget (identification des problèmes opérationnels et financiers et développement de solutions);
 - i) Suivi et analyse du programme APE et évaluation de ses impacts.
3. Assurer la mise en place de partenariats stratégiques et de synergies pour l'intégration des liens pauvreté-environnement dans les stratégies et politiques de développement de la Mauritanie (y-compris la mobilisation des ressources visant la pérennité des actions entreprises dans le cadre de l'APE et le renforcement des capacités) en se concentrant sur les objectifs suivants:
- a) Renforcer les liens/synergies entre les unités 'Lutte contre la Pauvreté' et 'Environnement' du PNUD-Mauritanie pour assurer des synergies entre leurs programmes et en bénéficier pour l'atteinte des résultats visés par l'APE;
 - b) Développer des partenariats et synergies avec les autres agences du Système des Nations Unies en Mauritanie (notamment avec les agences partenaires du MDG-Fund);
 - c) Renforcer l'appropriation et la compréhension du programme APE par les institutions gouvernementales (notamment par la participation active aux divers groupes thématiques du CSLP);
 - d) Renforcer les liens et les synergies/partenariats avec les Institutions Financières Internationales, les partenaires techniques et financiers en Mauritanie, le secteur privé et la société civile pour les impliquer dans l'intégration des liens pauvreté-environnement et viser la pérennité des actions entreprises dans le cadre de l'APE (mobilisation de ressources supplémentaires pour continuer les efforts réalisés ou élaboration de programmes permettant de renforcer les efforts réalisés);
4. Fournir des services de conseils techniques et stratégiques de qualité au gouvernement pour l'intégration des liens pauvreté-environnement dans les processus de décision, de planification

et de budgétisation:

- a) Communiquer des informations pour renforcer les politiques axées sur les questions pauvreté-environnement et plaider pour une meilleure prise en compte des liens pauvreté-environnement dans les processus de décision de planification et de budgétisation ;
- b) Identifier et faire la synthèse des meilleures pratiques et des enseignements directement liés aux objectifs de l'APE.
- c) Stimuler, en collaboration avec le Gouvernement et les autres partenaires stratégiques, le développement de politiques et d'institutions qui répondent aux problèmes et aux besoins en termes de prise en compte des liens pauvreté-environnement dans les processus de décision de planification et de budgétisation du pays ;
- d) Organisation de stages/formations sur l'intégration des liens pauvreté-environnement dans les processus de décision de planification et de budgétisation pour les parties prenantes du programme APE ;
- e) Contribuer au réseau de connaissances du Centre Pauvreté-Environnement PNUD-PNUE en partageant les leçons apprises, les résultats et les bonnes pratiques de l'APE.

C. Profil requis

Le coordinateur national devra justifier d'une expérience professionnelle de minimum 10 ans dans le domaine de l'environnement et du développement durable en Mauritanie.

De manière générale, le coordinateur national devra :

1. Respecter et être intègre aux valeurs et normes éthiques de l'ONU ;
2. Traiter tous les gens de manière équitable, sans favoritisme ;
3. Avoir des connaissances approfondies sur les questions pauvreté et environnement ;
4. Avoir une aptitude à défendre et à fournir des conseils politiques et stratégiques ;
5. Avoir la capacité de diriger la formulation, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de programmes et projets de développement ainsi que leur planification stratégique suivant la gestion axée sur les résultats ;
6. Avoir la capacité de mobiliser les ressources et créer des partenariats par la mise en place de relations solides avec les acteurs concernés par les questions pauvreté et environnement ;
7. Démontrer une forte compétence en matière de communication orale et écrite pouvant permettre un changement d'attitudes / de comportements ;
8. Démontrer son aptitude à diriger des équipes de façon efficace et ses compétences en termes de résolution des conflits ;
9. Démontrer une attitude constructive et une énergie positive dans son approche du travail ;
10. Démontrer une aptitude à travailler sous pression et la capacité à gérer des situations complexes avec calme et sérénité.

Education :

Mastère ou équivalent en Sciences de l'Environnement et/ou économiques.

Compétences et Qualifications requises :

11. Expérience sur les questions d'intégration de l'environnement dans les processus de développement national et décentralisés ;
12. Maîtrise du cadre conceptuel et des politiques qui régissent les liens entre Pauvreté - Environnement et le rôle que peut jouer la gestion durable de l'environnement par rapport aux Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) en Mauritanie ;
13. Expérience avérée dans le domaine de la gestion de l'environnement et dans le processus planification du développement durable en Mauritanie ;
14. Expérience de travail avec les institutions gouvernementales (départements ministériels) de préférence dans les domaines de l'environnement et économiques ;
15. Expérience en gestion et administration des projets/programmes ;

16. Expérience de travail avec le système des Nations Unies ou les projets de la Banque Mondiale ;
17. Maîtrise de la langue Française et une bonne connaissance de l'Anglais ;
18. Habilité de communication avec un large panel de partenaires, le gouvernement, fonctionnaires des Nations Unies, bailleurs de fonds et ONG, etc. ;
19. Une bonne capacité d'analyse et de résolution des problèmes, avec une habileté à identifier et participer à la résolution de problèmes ;
20. La capacité à appliquer un bon jugement dans le contexte des tâches distribuées ;
21. La capacité à planifier son propre travail et à gérer des conflits de priorité ;
22. Une bonne communication -écrite et parlée- et une facilité de rédaction et d'articulation d'idées de façon claire et concise ;
23. Aptitude à travailler dans le cadre d'une équipe pluridisciplinaire et une capacité à travailler sous pression et dans les délais ; et
24. Une bonne connaissance de l'outil informatique.

Lieu d'affectation: Nouakchott, avec de possibles déplacements à l'intérieur du pays.

Durée du Contrat: Avril 2009 – Décembre 2011

2. Termes de référence de l'Assistant(e) chargé(e) de l'Administration et des Finances

L'Unité de Coordination du programme d'Articulation Pauvreté-Environnement (UC-APE) chargée d'assurer l'intégration des questions environnementales dans les stratégies de développement visant la réduction de la pauvreté et plus particulièrement dans les politiques de lutte contre la pauvreté (CSLP), **recrute Un(e) Assistant(e) chargé(e) de l'Administration et des Finances sous la responsabilité du coordonnateur national de l'APE.**

1- Missions de l'Assistant

L'Assistant(e) administratif et financier est chargé, sous la responsabilité du coordinateur du projet, de :

1.1- Sur le plan administratif :

- Tenir le secrétariat lors des différentes réunions du projet et rédiger les procès verbaux de réunion.
- Accueillir et orienter les interlocuteurs et collaborateurs du projet ;
- Préparer les correspondances, courriers ou tout autre documents qui lui seront soumis (saisie, impression, photocopie, reliure, etc...) ;
- Savoir classer et archiver des documents, gérer et sauvegarder la documentation physique et informatique ;
- Veiller à la bonne exploitation des moyens et outils de fonctionnement du projet ;
- Rechercher et mettre en forme l'information produite par le projet ;
- Contribuer à la préparation des missions des partenaires du projet et plus particulièrement les partenaires directs (PNUJ, Bailleurs, Institutions internationales chargées des formations, Consultants).

1.2- Sur le plan de la Financier :

- Elaborer des rapports comptables conformément aux recommandations du manuel de procédures de l'exécution NEX ; Tenir les documents comptables ; Assurer l'exhaustivité et l'exactitude des comptes comptables ; Assurer l'approvisionnement et la gestion des consommables.

2- Qualifications

- Qualité de Rédaction ; Organisation rigoureuse ; Preuve d'un très bon sens de la communication ;
- Une bonne connaissance des procédures en vigueur dans le système des Nations Unies. Une connaissance et expérience des procédures NEX constituent un atout majeur ;

- De bonnes notions de comptabilité. Avoir un très bon niveau en langue française / La connaissance de l'Anglais et de l'Arabe constituent un atout important ;
- Maîtriser un tableur et un traitement de texte.

Annexe 4 : Plan de travail et cadre des résultats incluant les activités MDG-F

Plan de travail annuel

Année 2009

PRODUITS ATTENDUS & ACTIVITÉS DE SUIVI	Activités clefs/Cibles annuelles des produits	CADRE CHRONOLOGIQUE				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		
		1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.		Source des fonds	Description du budget	Montant (USD)
1. La gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles est améliorée par une meilleure intégration des liens entre pauvreté et environnement dans les processus de planification de budgétisation au niveau national	1.1 Les questions environnementales et leurs dimensions économiques et sociales sont efficacement intégrées dans les politiques sectorielles et dans le CSLP					APE / UNDP / UNEP / MEDD MAED	MDG-F UNEP	36,045 UNEP 30,000 MDG-F 60,900 MDG-F UNEP	126,945
	1.2 Les outils d'intégration de l'environnement dans les politiques publiques sont élaborés					APE / UNDP / UNEP / MEDD MAED	UNEP UNDP	138,015 UNEP 37,303 UNDP	175,318
	1.3 L'ensemble des parties prenantes à la gouvernance environnementales sont sensibilisées et informées sur les enjeux de l'intégration pauvreté-environnement dans les processus de planification nationale					APE / UNDP / UNEP / MEDD MAED	UNDP	42,000 UNDP	42,000
	1.4 Le système d'informations environnementales national est alimenté					APE / UNDP / UNEP / MEDD	UNEP	59,325 UNEP	59,325
	1.5 Les financements sont mobilisés pour assurer la pérennisation de l'intégration P&E dans les processus de planification					APE / UNDP / UNEP / MEDD MAED	MDG-F	7,000 MDG-F UNEP	7,000
2. Les liens entre pauvreté et environnement sont intégrés dans les processus de planification au développement locaux dans les wilayas du Brakna et de l'Assaba	2.1 Des évaluations intégrées des écosystèmes humides sont menées dans le Brakna, l'Assaba et dans le Parc National du Diawling					APE / UNDP / UNEP	MDG-F	77,000 MDG-F UNDP 69,055 MDG-F UNEP	146,055
	2.2 Des Profils environnementaux et de Pauvreté (PrEPaL) sont élaborés dans les communes d'Aleg et de Kankossa								
	2.3 Des Agendas 21 (PALEs) locaux sont élaborés pour les départements de Kiffa (Assaba) et d'Aleg (Brakna)					APE / UNDP	GoM UNDP	100,000 GoM 50,000 UNDP	150,000
3. Les capacités nationales et locales en matière de planification, d'évaluation et de suivi des politiques d'intégration P & E sont renforcées	3.1 Des modules de formation liés à l'intégration pauvreté-environnement sont introduits et dispensés dans les programmes de formation du primaire et du secondaire à Nouakchott et dans les départements d'Aleg et de Kiffa								
	3.2 Des campagnes d'information et de sensibilisation sont menées au niveau local et les expériences probantes sont valorisées								
	3.3 Echanges d'expériences relatives à l'intégration des liens entre Environnement et Pauvreté dans les stratégies et politiques de développement nationales								
	3.4 Les capacités de la Cellule de suivi du CSLP en matière d'intégration des liens entre pauvreté et environnement sont renforcées					APE / UNDP / UNEP / MEDD MAED	UNEP	15,750 UNEP	15,750
	3.5 Fonctionnement de la cellule de coordination du projet APE et de ses organes de pilotage					APE / UNDP / UNEP	UNEP	126,203 UNEP	126,203
TOTAL 2009									848,596

PRODUITS ATTENDUS & ACTIVITÉS DE SUIVI	Activités clefs/Cibles annuelles des produits	CADRE CHRONOLOGIQUE				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		
		1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.		Source des fonds	Description du budget	Montant (USD)
1. La gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles est améliorée par une meilleure intégration des liens entre pauvreté et environnement dans les processus de planification de budgétisation au niveau national	1.1 Les questions environnementales et leurs dimensions économiques et sociales sont efficacement intégrées dans les politiques sectorielles et dans le CSLP								
	1.2 Les outils d'intégration de l'environnement dans les politiques publiques sont élaborés					APE / UNDP / UNEP / MEDD MAED	UNDP	41,013 UNDP	41,013
	1.3 L'ensemble des parties prenantes à la gouvernance environnementales sont sensibilisées et informées sur les enjeux de l'intégration pauvreté-environnement dans les processus de planification nationale								
	1.4 Le système d'informations environnementales national est alimenté					APE / UNDP / MEDD	UNDP	42,000 UNDP	42,000
	1.5 Les financements sont mobilisés pour assurer la pérennisation de l'intégration P&E dans les processus de planification					APE / UNDP / UNEP / MEDD MAED	MDG-F	7,000 MDG-F UNEP	7,000
2. Les liens entre pauvreté et environnement sont intégrés dans les processus de planification au développement locaux dans les wilayas du Brakna et de l'Assaba	2.1 Des évaluations intégrées des écosystèmes humides sont menées dans le Brakna, l'Assaba et dans le Parc National du Diawling								
	2.2 Des Profils environnementaux et de Pauvreté (PrEPaL) sont élaborés dans les communes d'Aleg et de Kankossa					APE / UNDP / UNEP	MDG-F	52,000 MDG-F UNDP 8,900 MDG-F UNEP	60,900
	2.3 Des Agendas 21 (PALEs) locaux sont élaborés pour les départements de Kiffa (Assaba) et d'Aleg (Brakna)					APE / UNDP / UNEP / MEDD	MDG-F GoM	46,000 MDG-F UNDP 97,167 MDG-F UNEP 100,000 GoM	243,167
3. Les capacités nationales et locales en matière de planification, d'évaluation et de suivi des politiques d'intégration P & E sont renforcées	3.1 Des modules de formation liés à l'intégration pauvreté-environnement sont introduits et dispensés dans les programmes de formation du primaire et du secondaire à Nouakchott et dans les départements d'Aleg et de Kiffa								
	3.2 Des campagnes d'information et de sensibilisation sont menées au niveau local et les expériences probantes sont valorisées								
	3.3 Echanges d'expériences relatives à l'intégration des liens entre Environnement et Pauvreté dans les stratégies et politiques de développement nationales					APE / UNDP / UNEP / MEDD MAED	MDG-F UNDP	12,000 MDG-F UNDP 9,000 UNDP	21,000
	3.4 Les capacités de la Cellule de suivi du CSLP en matière d'intégration des liens entre pauvreté et environnement sont renforcées								
	3.5 Fonctionnement de la cellule de coordination du projet APE et de ses organes de pilotage					APE / UNDP / UNEP	IPE	128,100 IPE	128,100
TOTAL 2010									543,180

PRODUITS ATTENDUS & ACTIVITÉS DE SUIVI	Activités clefs/Cibles annuelles des produits	CADRE CHRONOLOGIQUE				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PRÉVU		
		1er trim.	2e trim.	3e trim.	4e trim.		Source des fonds	Description du budget	Montant (USD)
1. La gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles est améliorée par une meilleure intégration des liens entre pauvreté et environnement dans les processus de planification de budgétisation au niveau national	1.1 Les questions environnementales et leurs dimensions économiques et sociales sont efficacement intégrées dans les politiques sectorielles et dans le CSLP								
	1.2 Les outils d'intégration de l'environnement dans les politiques publiques sont élaborés						UNDP	75,138 UNDP	75,138
	1.3 L'ensemble des parties prenantes à la gouvernance environnementales sont sensibilisées et informées sur les enjeux de l'intégration pauvreté-environnement dans les processus de planification nationale								
	1.4 Le système d'informations environnementales national est alimenté								
	1.5 Les financements sont mobilisés pour assurer la pérennisation de l'intégration P&E dans les processus de planification					APE / UNDP / UNEP / MEDD MAED	MDG-F	7,000 MDG-F UNEP	7,000
2. Les liens entre pauvreté et environnement sont intégrés dans les processus de planification au développement locaux dans les wilayas du Brakna et de l'Assaba	2.1 Des évaluations intégrées des écosystèmes humides sont menées dans le Brakna, l'Assaba et dans le Parc National du Diawling								
	2.2 Des Profils environnementaux et de Pauvreté (PrEPaL) sont élaborés dans les communes d'Aleg et de Kankossa								
	2.3 Des Agendas 21 (PALEs) locaux sont élaborés pour les départements de Kiffa (Assaba) et d'Aleg (Brakna)					APE/MEDD	GoM	100,000 GoM	100,000
3. Les capacités nationales et locales en matière de planification, d'évaluation et de suivi des politiques d'intégration P & E sont renforcées	3.1 Des modules de formation liés à l'intégration pauvreté-environnement sont introduits et dispensés dans les programmes de formation du primaire et du secondaire à Nouakchott et dans les départements d'Aleg et de Kiffa					APE / UNDP / UNEP / MEDD	MDG-F	31,630 MDG-F UNDP 55,100 MDG-F UNEP	86,730
	3.2 Des campagnes d'information et de sensibilisation sont menées au niveau local et les expériences probantes sont valorisées					APE / UNDP / UNEP / MEDD	MDG-F	17,000 MDG-F UNDP 21,000 MDG-F UNEP	38,000
	3.3 Echanges d'expériences relatives à l'intégration des liens entre Environnement et Pauvreté dans les stratégies et politiques de développement nationales					APE / UNDP / UNEP / MEDD	UNDP	66,150 UNDP	66,150
	3.4 Les capacités de la Cellule de suivi du CSLP en matière d'intégration des liens entre pauvreté et environnement sont renforcées								
	3.5 Fonctionnement de la cellule de coordination du projet APE et de ses organes de pilotage					APE / UNDP / UNEP	IPE	128,100 IPE	128,100
TOTAL 2007									501,118

Cadre des résultats et ressources

<p>Intended Outcome as stated in the Country Programme Results and Resource Framework: Les politiques nationales contribuent de manière effective à la protection de l'environnement et des ressources naturelles, ainsi qu'à la prévention des catastrophes naturelles</p>
<p>Outcome indicators as stated in the Country Programme Results and Resources Framework, including baseline and targets. Un cadre conceptuel et des outils d'aide à la prise de décision pour l'intégration de l'environnement dans CSLP et stratégies sectorielles sont disponibles, Faible intégration de l'environnement dans les politiques publiques, - Nombre de directives P&E, Nombre de rapports sur l'état de l'environnement élaborés et diffusés, nombre d'outils et mécanismes d'intégration de l'environnement dans les politiques,</p>
<p>Applicable MYFF Service Line: Energy and environment for sustainable development Service Line 3.1: Frameworks and strategies for sustainable development</p>
<p>Partnership Strategy: PNUD-PNUE pour donner à l'environnement une place de choix dans les politiques nationales</p>
<p>Project title and ID (ATLAS Award ID 49306): Articulation entre Pauvreté et Environnement (APE) – Mauritanie Phase II : Avril 2009 – Décembre 2011 '<i>Renforcement des capacités et intégration de l'environnement dans les stratégies et politiques de développement national</i>'</p>

Intended Outputs	Indicative Activities/targets	Responsible parties	Output Indicators
Output 1 : La gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles est améliorée par une meilleure intégration des liens entre pauvreté et environnement dans les processus de planification de budgétisation au niveau national	<p>1.1 Les questions environnementales et leurs dimensions économiques et sociales sont efficacement intégrées dans les politiques sectorielles et dans le CSLP</p> <p>1.2 Les outils d'intégration de l'environnement dans les politiques publiques sont élaborés</p> <p>1.3 L'ensemble des parties prenantes à la gouvernance environnementales sont sensibilisées et informées sur les enjeux de l'intégration pauvreté-environnement dans les processus de planification nationale</p> <p>1.4 Le système d'informations environnementales national est alimenté</p> <p>1.5 Les financements sont mobilisés pour assurer la pérennisation de l'intégration P&E dans les processus de planification</p>	APE, MEDD, MAED, MDR, MEP, MET, MH, MMI, MPEM, MSAS, PNUD, IPE-Afrique	<p>1) Les questions pauvreté-environnement sont intégrées dans le CSLP</p> <p>2) Les politiques et les stratégies sectorielles intègrent les liens entre pauvreté et environnement et disposent de budgets alloués pour les questions environnementales</p> <p>3) Les priorités de la politique environnementale (PANE) sont reflétées dans les plans sectoriels et les revues des dépenses publiques annuelles des secteurs clés</p> <p>4) Les indicateurs P-E sont intégrés dans les outils de suivi-évaluation du CSLP et des stratégies sectorielles des secteurs clés</p> <p>5) Les disponibilité des données environnementales sont exploitées pour l'aide à la décision politique visant le développement durable</p> <p>6) Les allocations budgétaires pour les questions environnementales sont augmentées et partenaires techniques et financiers augmentent leur part de ressources pour la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles</p>

<p>Output 2 : Les liens entre pauvreté et environnement sont intégrés dans les processus de planification au développement locaux dans les wilayas du Brakna et de l'Assaba</p>	<p>2.2 Des évaluations intégrées des écosystèmes humides sont menées dans le Brakna, l'Assaba et dans le Parc National du Diawling</p> <p>2.3 Des Profils environnementaux et de Pauvreté (PrEPaL) sont élaborés dans les communes d'Aleg et de Kankossa</p> <p>2.4 Des Agendas 21 (PALEs) locaux sont élaborés pour les départements de Kiffa (Assaba) et d'Aleg (Brakna)</p>	<p>APE, MEDD, MAED, MDR, autorités locales et décentralisées (willayas, communes...), PNUD, IPE-Afrique</p>	<p>1) Les communautés sont sensibilisées aux questions P-E et participent dans la gestion durable de l'environnement et des ressources naturelles pour améliorer leurs conditions de vie.</p> <p>2) Les plan d'actions locaux pour l'environnement sont développés pour les départements de Kiffa et d'Aleg</p> <p>3) Les questions P-E sont intégrés dans les plans de développement locaux et programmes régionaux de lutte contre la pauvreté (PRLP)</p>
<p>Output 3 : Les capacités nationales et locales en matière de planification, d'évaluation et de suivi des politiques d'intégration P & E sont renforcées</p>	<p>3.3 Des modules de formation liés à l'intégration pauvreté-environnement sont introduits et dispensés dans les programmes de formation du primaire et du secondaire à Nouakchott et dans les départements d'Aleg et de Kiffa</p> <p>3.4 Des campagnes d'information et de sensibilisation sont menées au niveau local et les expériences probantes sont valorisées</p> <p>3.5 Echanges d'expériences relatives à l'intégration des liens entre Environnement et Pauvreté dans les stratégies et politiques de développement nationales</p> <p>3.6 Les capacités de la Cellule de suivi du CSLP en matière d'intégration des liens entre pauvreté et environnement sont renforcées</p> <p>3.7 Fonctionnement de la cellule de coordination du projet APE et de ses organes de pilotage</p>	<p>APE, MEDD, MAED, MDR, MEN, autorités locales et décentralisées (willayas, communes...), PNUD, IPE-Afrique</p>	<p>1) Les écoliers, les ONG et les autres groupes de la société civile sont sensibilisés aux questions P-E</p> <p>2) Les décideurs et agents techniques au niveau national, sectoriel et décentralisé sont sensibilisés aux questions P-E et formés pour intégrer l'environnement dans leurs processus de planification et de budgétisation.</p>

Annexe 5 : Obligations en matière de rapports destinés au PNUE

1.0 Suivi des projets et rapports correspondants

1.1 - Rapports financiers sur les projets

Conformément aux procédures du PNUD en matière de rapports, PNUD-Mauritanie présentera un rapport de synthèse sur l'exécution produit par le système Atlas qui consistera en un rapport financier annuel destiné au PNUE. Pour faciliter l'établissement du rapport financier concernant la contribution financière du PNUE au projet, le PNUD doit présenter le budget conformément au tableau figurant plus bas (annexe 5.1) qui établit une correspondance entre les cotes comptables du système Atlas du PNUD et les cotes comptables du système IMIS (SIG) du PNUE. Toutes les dépenses imputées sur les fonds du PNUE doivent correspondre strictement aux cotes comptables énumérées.

Afin que le PNUE puisse contrôler les dépenses, le PNUD adressera tous les trimestres, le 31 mars, le 30 juin, le 30 septembre et le 31 décembre, un relevé du budget du projet relatif aux fonds du PNUE (Project Budget Balance (PBB)) en utilisant la nouvelle présentation du budget figurant plus bas. Ce relevé sera adressé au PNUE dans les 15 jours suivant la période de trois mois à laquelle il se rapporte.

Le PNUD adressera au PNUE un relevé annuel du budget (Project Budget Balance (PBB)) du projet le 31 décembre de chaque année avec le rapport de synthèse sur l'exécution (Combined Delivery Report (CDR)) après la clôture des comptes annuels du PNUD, le 31 mars de chaque année.

Le PNUE enregistrera les dépenses à l'aide des cotes comptables de son système IMIS (SIG) conformément à la présentation du budget telle que figurant dans le relevé correspondant du budget du projet (Project Budget Balance (PBB)). Aux fins du rapport sur ce projet précis, le relevé trimestriel du budget du projet (Project Budget Balance (PBB)), sera utilisé en remplacement des états trimestriels des dépenses qui doivent être adressés au PNUE par les organismes d'exécution de ses projets.

Le PNUD fournira toute autre donnée sur les dépenses en regard de cotes comptables du système Atlas du PNUD. Pour faciliter une analyse plus poussée des dépenses correspondant à chaque cote comptable, le PNUD soumettra une feuille de calcul électronique Excel (UN Expenditure detail) indiquant les données disponibles dans le système Atlas correspondant à la contribution financière du PNUE au projet ainsi que le relevé du budget (Project Budget Balance (PBB)) correspondant au projet au 30 juin et au 31 décembre.

Un relevé final du budget (Project Budget Balance (PBB)) du projet indiquant le montant final effectif des dépenses au titre du projet une fois tous les engagements réglés, sera adressé au PNUE à l'achèvement du projet.

1.2 - Rapports d'activité

Les rapports d'activité trimestriels et annuels établis conformément à la présentation et aux procédures du PNUD adressés par le coordinateur du projet au PNUD-Mauritanie seront également soumis au PNUE.

1.3 - Rapport final

Le rapport final établi conformément à la présentation et aux procédures du PNUD présenté par le coordinateur du projet au PNUD-Mauritanie sera également adressé au PNUE.

1.4 - Rapports techniques

Lorsque des fonds sont prévus pour la publication de rapports au titre de la contribution du PNUE au budget

PNUD-Mauritanie veille à remettre au PNUE trois exemplaires de tout projet de rapport technique pour obtenir son approbation avant sa publication sous sa forme définitive. Les vues du PNUE sur le(s) rapport(s) et ses suggestions éventuelles concernant la modification du libellé seront adressées au plus vite au PNUD-Mauritanie ainsi qu'au Ministère de l'environnement et de

l'assainissement accompagnées de tout déni de responsabilité ou des remerciements que le PNUE pourrait souhaiter voir figurer dans la publication.

Tant la couverture que la page de titre de tous les rapports techniques porteront le logo du PNUE (s'ils paraissent en tant que publications) ainsi que le titre « Programme des Nations Unies pour l'environnement » et le titre des organismes coopérants publiant les rapports.

Les droits d'auteur et les redevances correspondant aux publications produites au titre d'un projet du PNUE et financées par celui-ci seront normalement revendiqués par le PNUE; le taux de redevances payables au PNUE sera de 10 %.

Le PNUE recevra gratuitement dix copies des travaux publiés dans chacune des langues convenues aux fins de distribution. Le PNUE, quant à lui, remettra sa propre liste de distribution au PNUD-Mauritanie lorsque celui-ci est seul ou en partie responsable de la distribution.

➤ Lorsqu'aucun crédit n'est prévu au budget au titre de la contribution du PNUE

Au moment opportun, le PNUD-Mauritanie obtiendra du Ministère de l'environnement et de l'assainissement trois exemplaires, sous forme de projets, de tout rapport technique qu'il soumettra au PNUE tout en l'informant de la publication éventuelle de ce rapport qu'il prévoit. Le PNUE donnera son approbation quant au fond du manuscrit au PNUD-Mauritanie, indiquant les changements éventuels qu'il suggère et les mentions (remerciements, déni de responsabilité, etc.) qu'il souhaiterait voir figurer dans les premières pages ou les parties introductives.

Il examinera également la proposition du Ministère de l'environnement et de l'assainissement en matière de publication et formulera, s'il le juge souhaitable, des observations à ce sujet.

2.0 Clauses et conditions

2.1 – Matériel durable

PNUD-Mauritanie aidera le Ministère de l'environnement à faire l'inventaire du matériel durable (articles de 1 500 dollars ou plus et articles suscitant l'intérêt tel que les calembrets) acquis avec des fonds du PNUE et soumettra un inventaire de la totalité de ce matériel au PNUE une fois par an décrivant les articles et indiquant leur numéro de série (le cas échéant), leur date d'achat, leur prix et leur état, inventaire qui sera joint au rapport d'activité présenté le 30 juin. Dans un délai de 60 jours à compter de la date d'achèvement du projet, PNUD-Mauritanie soumettra au PNUE un inventaire final du matériel durable acquis au titre du projet comportant un descriptif des articles et indiquant un numéro de série (le cas échéant), leur date d'achat, leur prix et leur état ainsi que la proposition du PNUD-Mauritanie concernant la liquidation du matériel. Le matériel durable acquis avec des fonds du PNUE demeure la propriété du PNUE jusqu'à ce que celui-ci en autorise la liquidation en consultation avec PNUD-Mauritanie. Le produit de la vente du matériel (dûment autorisée par le PNUE) sera crédité sur le compte du PNUE.

2.2 – Responsabilité en cas de dépassement des dépenses

PNUD-Mauritanie est autorisé à contracter un engagement de dépenses ou des dépenses pour un montant dépassant de 20 % au maximum le montant annuel prévu par le budget du projet pour chaque ligne de crédit à condition que le montant total de la contribution annuelle du PNUE ne soit pas dépassé. Cela peut être fait sans autorisation préalable mais à partir du moment où la nécessité de ces fonds additionnels est devenue évidente une demande de révision du budget devra être adressée au PNUE sans retard. Le dépassement des dépenses engage la responsabilité du PNUD-Mauritanie sauf si une révision du budget a été convenue avec le PNUE.

Tout dépassement des dépenses (dépenses excédant le montant budgétisé) pour une ligne budgétaire donnée excédant la marge de 20 % mentionnée plus haut devrait être acquitté par l'organisation ayant initialement assuré la responsabilité d'autoriser le dépassement sauf si une révision a été agréée par le PNUE avant que sa couverture ait été autorisée. Toute économie faite sur une ligne budgétaire ne peut pas être utilisée pour les dépassements excédant 20 % d'autres lignes budgétaires même si le montant total imputé au PNUE demeure inchangé, sauf si cette opération est expressément autorisée par le PNUE sur présentation de la demande. En pareil cas une révision du descriptif du projet portant modification du budget sera délivrée par le

PNUE. PNUD-Mauritanie et le Ministère de l'environnement et de l'assainissement devraient prendre des mesures judicieuses pour réduire le plus possible l'effet des pertes dues au taux de change. Le montant total des dépenses afférentes au projet, y compris les pertes éventuelles dues au taux de change, ne peut excéder le montant de l'allocation budgétaire approuvé pour le projet.

2.3 – Réclamations déposées par des tiers contre le PNUE

PNUD-Mauritanie et/ou le Ministère de l'environnement et de l'assainissement est chargé de traiter toutes réclamations qui pourraient être déposées par des tiers contre le PNUE et son personnel et met celui-ci hors de cause ainsi que son personnel en cas de revendication ou de responsabilité résultant d'opérations menées par PNUD-Mauritanie/le Ministère de l'environnement et de l'assainissement aux fins du descriptif du présent projet sauf lorsque les revendications et responsabilités résultent d'une négligence ou d'une faute intentionnelle du personnel du PNUE.

2.4 – Avances de caisse nécessaires

Conformément aux arrangements en vigueur entre le PNUE et le siège du PNUD, le PNUE autorisera chaque année PNUD-Mauritanie à décaisser des fonds pour acquitter les dépenses afférentes au projet que contractera le Ministère de l'environnement et de l'assainissement prévues pour les activités, le plan de travail et le budget annuel du projet.

2.5 – Recouvrement des dépenses d'administration du PNUD

Au titre du recouvrement des dépenses d'administration PNUD-Mauritanie percevra 5 % du montant total des dépenses.

2.6 – Fonds non dépensés

Toute partie des avances de caisse non dépensée ou non engagée par PNUD-Mauritanie une fois le projet achevé sera remboursée au PNUE dans un délai de un mois à compter de la date de présentation du dernier état financier. En cas de retard dans le remboursement PNUD-Mauritanie sera financièrement responsable de toute incidence défavorable du taux de change.

ANNEXE 5.1

1	Les connaissances concernant les liens entre pauvreté et environnement sont améliorées et disséminées			
	UNDP-ATLAS Account codes		UNEP-IMIS Account codes	
	71300 National consultants		1220 National consultants	\$ -
	71200 International consultants		1200 International consultants	\$ -
	71600 Travel - DSA		1600 Travel and DSA	\$ -
	72200 Equipment and Furniture		4200 Non expandable equipment	\$ -
	74100 Contractual services		2300 Sub-contracts for commercial services	\$ -
	74200 Audio Visual & Print prod costs		5200 Reporting costs	\$ 5,000.00
	74500 Miscelaneous expenses		5300 Sundry	\$ 31,045.00
	75100 Facilities & Administration (5%)		5300 Sundry	\$ 1,802.25
	Total outcome 1			\$ 37,847.25
2	Les outils et mécanismes pour l'intégration de la dimension environnementale dans les processus de planification nationaux et décentralisés sont développés			
	UNDP-ATLAS Account codes		UNEP-IMIS Account codes	
	71300 National consultants		1220 National consultants	\$ -
	71200 International consultants		1200 International consultants	\$ 13,000.00
	71600 Travel - DSA		1600 Travel and DSA	\$ -
	72200 Equipment and Furniture		4200 Non expandable equipment	\$ -
	74100 Contractual services		2300 Sub-contracts for commercial services	\$ 55,000.00
	74200 Audio Visual & Print prod costs		5200 Reporting costs	\$ 6,000.00
	74500 Miscelaneous expenses		5300 Sundry	\$ 18,870.50
	75100 Facilities & Administration (5%)		5300 Sundry	\$ 4,643.53
	Total outcome 2			\$ 97,514.03
3	Les capacités nationales sont renforcées pour assurer l'intégration de la dimension environnementale dans les plans de développement nationaux et locaux			
	UNDP-ATLAS Account codes		UNEP-IMIS Account codes	
	71300 National consultants		1220 National consultants	\$ -
	71200 International consultants		1200 International consultants	\$ 90,000.00
	71600 Travel - DSA		1600 Travel and DSA	\$ -
	72200 Equipment and Furniture		4200 Non expandable equipment	\$ -
	74100 Contractual services		2300 Sub-contracts for commercial services	\$ -
	74200 Audio Visual & Print prod costs		5200 Reporting costs	\$ 4,000.00
	74500 Miscelaneous expenses		5300 Sundry	\$ 47,953.00
	75100 Facilities & Administration (5%)		5300 Sundry	\$ 7,097.65
	Total outcome 3			\$ 149,050.65
	Total UNEP budget managed by UNDP			\$ 284,411.93